

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**INITIATIVE POUR LA FERTILITE DES SOLS (IFS)**  
**PLAN D'ACTION NATIONAL**

**EXEMPLAIRE MODIFIE APRES L'ATELIER DE VALIDATION DU 29 ET 30 MAI 2001**

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**INITIATIVE POUR LA FERTILITE DES SOLS (IFS)**  
**PLAN D’ACTION NATIONAL**

Table des matières

Résumé et conclusions	v
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>2</b>
<b>A. LE PAYS.....</b>	<b>2</b>
<b>B. LA PLACE DE L’AGRICULTURE DANS L’ECONOMIE.....</b>	<b>2</b>
<b>C. LES GRANDES ZONES AGRO-ECOLOGIQUES ET LEURS CONTRAINTES     LIEES A LA FERTILITE DES SOLS .....</b>	<b>3</b>
<b>D. LE CADRE INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>4</b>
<b>3. LA POLITIQUE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE .....</b>	<b>7</b>
<b>A. LE CADRE STRATEGIQUE ACTUEL .....</b>	<b>7</b>
<b>B. LA POLITIQUE AGRICOLE DANS LE CADRE DE LA LPDA1 ET LPDA2 .....</b>	<b>8</b>
<b>4. LES MESURES ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>10</b>
<b>A. LA DECENTRALISATION .....</b>	<b>10</b>
<b>B. LE FINANCEMENT RURAL .....</b>	<b>11</b>
<b>C. LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT CONCERNES PAR L’IFS .....</b>	<b>11</b>
<b>5. LA PROBLEMATIQUE DE LA FERTILITE DES SOLS DIAGNOSTIC ET SOLUTIONS.....</b>	<b>14</b>
<b>A. LES SOLS ET LEUR DEGRADATION.....</b>	<b>14</b>
<b>B. LES SYSTEMES AGRAIRES ET LE MAINTIEN DE LA FERTILITE .....</b>	<b>14</b>
<b>C. LE PROBLEME FONCIER.....</b>	<b>17</b>
<b>D. LA FILIERE DES INTRANTS ET SES CONTRAINTES .....</b>	<b>18</b>
<b>E. DIAGNOSTIC GENERAL .....</b>	<b>18</b>
<b>F. SOLUTIONS TECHNIQUES .....</b>	<b>20</b>
<b>6. LE PLAN D’ACTION.....</b>	<b>21</b>
<b>A. CONSTAT ET RAISON D’ETRE .....</b>	<b>21</b>
<b>B. OBJECTIFS .....</b>	<b>22</b>
<b>C. STRATEGIE .....</b>	<b>22</b>
<b>D. CONTENU .....</b>	<b>24</b>
<b>E. COUTS ESTIMATIFS .....</b>	<b>34</b>
<b>F. FINANCEMENT.....</b>	<b>35</b>
<b>7. BENEFICES ET IMPACTS.....</b>	<b>37</b>

<b>A. SYSTEMES INTENSIFIES ET BENEFICIAIRES .....</b>	<b>37</b>
<b>B. ANALYSE FINANCIERE .....</b>	<b>38</b>
<b>C. ANALYSE ECONOMIQUE.....</b>	<b>38</b>
<b>D. IMPACTS ATTENDUS .....</b>	<b>39</b>
<b>E. BENEFICES SOCIAUX.....</b>	<b>40</b>
<b>8. SUITE A DONNER .....</b>	<b>41</b>

**Schéma No 1 :** Domaines influençant la fertilité des sols et parties concernées

**Tableaux :**

1. Solutions possibles par régions naturelles et systèmes agraires
2. Plan d'action national : coûts estimatifs globaux
3. Plan d'action national : coûts estimatifs détaillés
4. Estimation partielle des bénéfices financiers du Plan d'action
5. Estimation partielle des bénéfices économiques du Plan d'action

**Annexes**

1. Plan d'action national. Présentation synthétique
2. Liste et fiches des projets élaborés
3. Domaines de recherche appliquée

## Equivalence monétaire

( )

=

=

=

## LISTE DES ABREVIATIONS

ADEF	African Development Foundation	
AFD	Agence française de développement	
AGIR	Projet d'appui à la gestion intentionnelle des ressources des bassins versants du Niger et de la Gambie	Haut
APEK	Association pour la promotion économique de Kindia	
APIDIA	Association professionnelle des producteurs, importateurs et distributeurs d'intrants agricoles	
BCEPA	Bureau central des études et de la planification agricole	
BM	Banque mondiale	
CAK	Comptoir agricole de Kindia	
CERE	Centre d'études et de recherches en environnement	
CES	Conservation des eaux et des sols	
CFDom	Code foncier domanial	
CGC	Compagnie guinéenne cotonnière	
CIRAD	Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement	
COA	Chargé des opérations agricoles	
COGEP	Compagnie générale d'engrais et phytosanitaires	
CRA	Chambre régionale d'agriculture	
CRD	Communautés rurales de développement	
CRP	Crédit de réduction de la pauvreté	
DERIK	Projet de développement rural intégré de Kissidougou	
DNA	Direction nationale de l'agriculture	
DNE	Direction nationale de l'environnement	
DPDRE	Direction préfectorale de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement	
DRS	Défense et restauration des sols	
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté	
FEPAE	Fédération patronale de l'agriculture et de l'élevage	
FIDA	Fonds international de développement agricole	
FIL	Fonds d'investissement local	
FIV	Fonds d'investissement villageois	
FOB	Free on Board	
FPCGF	Fédération des planteurs de café de Guinée forestière	
FPFD	Fédération des paysans du Fouta Djallon	
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Zusammenarbeit – Coopération technique allemande	
HCR	Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies	
IDA	Agence pour le développement international de la Banque mondiale	
IFS	Initiative pour la fertilité des sols	
IRA	Inspecteurs régionaux de l'agriculture	
IRAE	Inspection régionale de l'agriculture et de l'environnement	
KR2	Kennedy Round 2 (Don japonais dans le cadre de l'augmentation de la production alimentaire)	
LPDA	Lettre de politique de développement agricole	
MAE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage	
ONG	Organisation non gouvernementale	

PAB	Produit agricole brut
PACV	Programme d'appui aux communautés villageoises
PCK	Projet coton de Kankan
PCPEA	Projet cadre de promotion des exportations agricoles
PDPEF	Projet de développement des petits exploitants forestiers
PDRI	Projet de développement de la riziculture irriguée
PEGRN	Projet élargi de gestion des ressources naturelles
PGRR	Projet de gestion des ressources rurales
PIB	Produit intérieur brut
PNSA	Projet national de services agricoles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
PRAADEL	Programme de réhabilitation agricole et d'appui au développement local du Fouta Djallon
PRCI	Projet de renforcement des capacités institutionnelles
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
RC2	Relance de la caféiculture et du cacao
SENASOL	Service national des sols
SFD	Système financier décentralisé
SG2000	Sasakawa Global 2000
SIG	Système d'information géographique
SNPRV	Service national de promotion rurale et de la vulgarisation agricole
SOGUIPAH	Société guinéenne de palmiers à huile et d'hévéas
SPCIA	Société de production et de commercialisation d'intrants agricoles
TS	Technicien spécialisé
UE	Union européenne
USAID	Coopération des Etats-Unis d'Amérique

## INTRODUCTION

1. L'Initiative pour la fertilité des sols (IFS) dans les pays d'Afrique au sud du Sahara est un programme mené conjointement par la Banque mondiale (BM) et la FAO. C'est au Sommet mondial de l'alimentation qui s'est tenu à Rome en 1996 que la Banque mondiale s'est engagée avec ses partenaires à lancer un programme commun. Vingt pays d'Afrique ont donné leur accord à cette initiative, parmi lesquels la Guinée.

2. La démarche suivie par l'IFS en Guinée depuis fin 1997<sup>1</sup> est basée sur une méthodologie participative à tous les niveaux. D'un côté, les problématiques agro-pédologiques au niveau national et régional ont été posées, permettant d'élaborer des plans d'action régionaux et des projets pilotes : ainsi, trente projets ont été identifiés en vue de promouvoir une meilleure gestion de la fertilité des sols au niveau local. Dans chacun de ces projets, les actions à développer et les acteurs à mobiliser ont été déterminés. D'un autre côté, la filière des intrants a été analysée et ses contraintes ont été mises à jour. L'étude spécifique de la demande solvable en engrais pour l'année 2005 a permis de mesurer ce que pourrait être la consommation de ces intrants au niveau régional et national. Des recommandations de politique des intrants ont été faites.

3. C'est sur la base de ce travail d'équipe<sup>2</sup> que s'est élaboré le présent Plan d'action de gestion de la fertilité des sols. Il s'agit d'un Plan provisoire qui doit être validé par un Atelier national qui devrait se tenir en mai 2001.

---

<sup>1</sup> Description détaillée en annexe 5.

<sup>2</sup> K. Magassouba (Coordonnateur), Y.C. Prudencio (Banque mondiale), F. Yriarte (Agronome, FAO/CP), M. Eresue (Economiste, Consultant FAO/CP), Sidafa Condé (Agro-pédologue, SENASOL), B. Mansaré (Economiste, DNA), M. Konaté (BCEPA).

## LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

### A. LE PAYS

1. La Guinée couvre 246.000 km<sup>2</sup> et a une population estimée à 8 millions d'habitants, avec une densité moyenne relativement faible (30 hab./km<sup>2</sup>) et un taux de croissance qui serait de l'ordre de 2,8%<sup>3</sup> par an. Le taux d'urbanisation, de 37%, est relativement élevé pour la région. Le taux de croissance du PIB par tête entre 1995 et 1999 était de 1,6%. L'espérance de vie à la naissance est de 54 ans. Le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire est de 49% et celui des garçons de 68% ; le taux d'alphabétisation des femmes est de 15% et celui des hommes de 37%, ce qui révèle une disparité socio-économique entre sexes.

2. La Guinée est classée parmi les derniers pays selon l'indice du développement humain publié par le PNUD. En 1999 et en 2000, elle était classée respectivement 161<sup>ème</sup> et 162<sup>ème</sup> sur les 174 pays couverts par le rapport. Le profil de la pauvreté élaboré en 1994/95 avait révélé que 40,3 % de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté, évalué à environ 300 \$EU par an et par personne. Certaines régions sont plus touchées par la pauvreté que d'autres. L'incidence de la pauvreté absolue en Haute Guinée et en Moyenne Guinée était estimée à 62 % et 51 % respectivement. Elle était de 42% en Basse Guinée, de 33 % en Guinée Forestière et de 7 % à Conakry. L'incidence de la pauvreté est deux fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Les conditions sanitaires sont nettement plus préoccupantes en milieu rural qu'en milieu urbain. A ce constat de pauvreté, il faut ajouter le défi que constitue la propagation du sida dont le taux de prévalence en 1998 était estimé de 2 à 4% de la population adulte.

3. La Guinée souffre de la présence à ses frontières de conflits armés qui provoquent l'afflux de nombreux réfugiés (plus de 300.000). La proximité de ces conflits s'accompagne de provocations qui constituent un risque de déstabilisation du pays.

### B. LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

4. Le secteur agricole, avec l'élevage et la pêche, contribue pour environ 24 % à la formation du revenu national et absorbe 80 % des emplois. La majorité des agriculteurs vivent sur de petites exploitations individuelles de 2,5 ha en moyenne, par famille de 7 à 8 personnes. Entre 1992 et 1997, le PIB agricole a augmenté de 4,1 % par an. En 1998, il augmentait de 5,2 % et en 1999 de 5,5 %. Cette croissance est due aux productions vivrières et à l'élevage et provient principalement de l'augmentation de la superficie cultivée. Les plus importantes productions vivrières sont: le riz (552.000 ha en 2000-2001), l'arachide (187.000 ha), le manioc (183.000 ha), le fonio (135.000 ha) et le maïs (88.000 ha). Le riz est, par rapport à la superficie cultivée totale, la culture vivrière la plus importante dans toutes les régions, excepté en Moyenne Guinée où le fonio est dominant. L'élevage est pratiqué surtout en Moyenne Guinée et Haute Guinée, et constitue 17 % du PIB agricole. Les bovins dominent, suivis des ovins, des caprins, de la volaille et des porcs.

---

<sup>3</sup> Les données présentées dans cette partie du Plan d'action proviennent, en général, du Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté d'octobre 2000.

## **C. LES GRANDES ZONES AGRO-ECOLOGIQUES ET LEURS CONTRAINTES LIEES A LA FERTILITE DES SOLS**

5. Le pays comporte huit régions administratives (Boké, Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou, N'Zérékoré et Conakry) et 33 provinces (préfectures). On distingue quatre zones naturelles: Guinée Maritime, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière.

### **La Guinée Maritime**

6. La Guinée Maritime couvre 44.300 km<sup>2</sup>, soit 18 % du pays. Elle comprend une zone côtière marécageuse derrière laquelle s'étend une plaine s'élevant lentement jusqu'au pied des collines du Fouta-Djalon. La pluviométrie annuelle varie de 2000 à 4000 mm. L'écologie est complexe et fragile. On distingue plusieurs écosystèmes en fonction de la salinité de l'eau et de l'altitude, depuis la mangrove jusqu'au talus de transition avec le Fouta-Djalon. Les terres cultivées s'étendent sur 217.000 ha et la surface cultivée moyenne par habitant rural serait de 0,24 ha. La densité rurale est de 21 hab./km<sup>2</sup>.

7. Les contraintes liées à la fertilité des sols varient selon l'écosystème. Dans les mangroves basses à rizosphera, se présentent des problèmes d'acidité et d'intrusion des eaux de mer avec une forte charge en sel. Sur les versants gréseux, se manifestent des problèmes d'acidité des sols, de faible teneur en éléments fertilisants, de mauvaise gestion de l'eau et de feux de brousse. Quant aux bas-fonds larges et plats, ils se ressentent de la faible teneur en éléments fertilisants, de la mauvaise gestion de l'eau, de l'enherbement et de la toxicité ferreuse.

### **Moyenne Guinée**

8. La Moyenne Guinée couvre 55.500 km<sup>2</sup>, soit 23 % du territoire. Le massif du Fouta-Djalon en occupe la majeure partie. L'altitude varie de 600 à 1500 m, sauf au Nord-Ouest où se trouvent les plaines basses de Gaoual et Koundara. La pluviométrie varie de 2000 à 1250 mm par an. Les plateaux ont une couverture de savane et de forêt claire. Les forêts ne couvrent plus que 26 % des surfaces de la région. Les terres cultivées couvrent 200.000 ha. La densité rurale, de 25 hab./km<sup>2</sup> est la plus forte du pays et la superficie moyenne cultivée par habitant est de 0,23 ha.

9. Dans l'écosystème de forêt semi-décidue situé dans la zone de contact entre le Fouta-Djalon et la Haute Guinée, les contraintes liées à la fertilité des sols sont : la faible teneur en éléments nutritifs, l'engorgement temporaire des sols, l'acidité des sols, le surpâturage, la collecte incomplète des déjections animales et l'existence de pentes. Dans l'écosystème forêt galerie, les contraintes sont : la faible fertilité chimique des sols, l'acidité, la toxicité aluminique et la faible maîtrise de l'eau dans les bas-fonds.

### **Haute Guinée**

10. La Haute Guinée, qui représente 39 % du territoire (96.700 km<sup>2</sup>), est une vaste savane peu élevée (200 à 400 m) traversée par les grandes plaines inondables du Niger et de ses affluents. Le climat est de type soudanien et est marqué par une saison sèche longue de 6 à 8 mois. La pluviométrie varie de 1300 à 1700 mm par an. La forêt sèche couvre 12% de la région. Le peuplement, très ancien, s'est concentré le long des grands cours d'eau. Les terres cultivées s'étendent sur 328.000 ha; la superficie moyenne cultivée par habitant rural est estimée à 0,35 ha, nettement supérieure aux autres régions. La densité rurale, qui avoisine 10 hab./km<sup>2</sup>, est bien inférieure à la moyenne nationale rurale (17 hab./km<sup>2</sup>).



11. Dans l'écosystème de savanes soudaniennes et de forêts sèches qui caractérise la Haute Guinée, la fertilité des sols subit les effets des phénomènes suivants : érosion hydrique, feux de brousse, acidité des sols, faible fertilité chimique, déficit en phosphore et enherbement. Dans les petits bas-fonds et les plaines alluviales, les contraintes sont : le mauvais drainage, la toxicité ferreuse, la faible fertilité et l'enherbement.

### **Guinée Forestière**

12. La Guinée Forestière couvre 20 % de la superficie du pays (49.400 km<sup>2</sup>). C'est une région très arrosée, montagneuse à l'Est et au sud où culmine le mont Nimba (1752 m). Le climat est de type subéquatorial avec une saison des pluies longue de 8 à 10 mois. Les précipitations annuelles varient de 1.700 mm au Nord à 2500 mm au sud. La forêt dense a diminué d'environ un tiers depuis la fin des années 1970. Les superficies boisées de la région, évaluées en 1988 à 120.000 ha de forêts denses, sont actuellement menacées par les cultivateurs traditionnels et par les plantations industrielles d'hévéa et de palmier à huile, ainsi que par l'afflux de réfugiés venant de pays voisins. Les terres cultivées couvrent 191.000 ha, la superficie moyenne par habitant rural est voisine de 0,21 ha et la densité rurale de 19 hab./km<sup>2</sup>.

13. Dans la zone des plateaux de N'Zérékoré, Yomou et Lola, où se cultivent le café, le palmier à huile et l'hévéa, se présentent des problèmes d'acidité des sols, de faible fertilité minérale et de minéralisation rapide de la matière organique. Dans les zones de N'Zérékoré, Lola, Beyla, Macenta et Kissidougou où se cultivent le riz sur brûlis, l'hévéa, le palmier et le café, les contraintes sont : l'acidité des sols, la baisse rapide de la fertilité après la mise en culture et la déforestation. Dans les bas-fonds de toute la zone forestière les contraintes sont : la submersion, la toxicité ferreuse et aluminique, la mauvaise décomposition de la matière organique et la faible fertilité.

### **Ensemble du pays**

14. Les valeurs régionales présentées antérieurement cachent une très grande disparité de peuplement dans les provinces. Ainsi, en Guinée Maritime, dans la province de Coyah, la densité de population rurale atteint 65 hab./km<sup>2</sup>; elle n'est que de 11 à Fria et de 20 à Kindia. En Moyenne Guinée, dans la province de Labé, la densité rurale est supérieure à 90 hab./km<sup>2</sup>; elle est de 57 à Lélouma. En Guinée Forestière, on relève 0,20 ha cultivé par habitant rural dans les provinces de N'Zérékoré et Kissidougou. Là où il y a moins de 0,20 ha cultivé par habitant rural ou plus de 50 habitants ruraux au km<sup>2</sup>, l'intensification agricole peut s'avérer nécessaire. Sur les données de 1993, on dénombre neuf provinces qui répondent à ces critères agro-démographiques: en Guinée Maritime ce sont Coyah, Fria et Kindia; en Moyenne Guinée Labé, Lélouma et Mamou; en Haute Guinée il s'agit de Faranah; en Guinée Forestière de Kissidougou et N'Zérékoré.

## **D. LE CADRE INSTITUTIONNEL**

### **Les services publics d'appui à l'agriculture**

15. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) définit la politique agricole et la met en œuvre. Deux Directions nationales sont concernées par l'IFS. D'une part le Bureau central des études de la planification agricole (BCEPA), chargé de la mise en œuvre de la politique agricole et qui remplit trois fonctions: i) l'élaboration d'études et de projets; ii) la planification; iii) le suivi-évaluation des actions ; il est décentralisé au niveau régional. D'autre part la Direction

nationale de l'agriculture (DNA), dont la mission est l'appui technique à la production végétale et la protection des végétaux. Elle comprend une division des semences et des intrants agricoles et gère le don japonais au titre du KR2. Les cadres décentralisés du MAE sont : les Inspecteurs régionaux de l'agriculture (IRA) et les Directeurs préfectoraux du développement rural et de l'environnement (DPDRE).

16. Les services suivants sont rattachés au MAE: i) l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG), qui est décentralisé et compte 107 chercheurs; ii) le Service national de la promotion rurale et de la vulgarisation (SNPRV) dont les services provinciaux sont placés sous l'autorité d'un Chargé des opérations agricoles (COA), assisté de Techniciens spécialisés (TS) et de superviseurs qui sont en relation directe avec les vulgarisateurs; ce service emploie 1.080 vulgarisateurs, 146 superviseurs, 33 COA et 107 TS; et iii) le Service national des sols (SENASOL) qui comportait les sections de cartographie et prospection des sols, de laboratoire et d'analyse des sols et d'agrologie, qui ne sont plus fonctionnels actuellement; sa mission reste l'établissement de la carte des sols de Guinée et la réalisation d'études ponctuelles des sols.

17. D'autres instances ministérielles sont importantes à mentionner. Le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, outre sa mission de sécurité intérieure, est chargé de la politique de décentralisation et de la tutelle des organes décentralisés: huit régions administratives dont Conakry, 33 préfetures, 38 communes urbaines, dont cinq à Conakry, et 303 Communautés rurales de développement (CRD). Le Ministère du plan et de la coopération internationale est chargé de coordonner l'action gouvernementale en matière de planification du développement, y compris l'assistance extérieure. Les Directions du développement économique et des investissements publics sont les principales interlocutrices des bailleurs de fonds. Le Ministère de la géologie, de l'environnement et des mines est chargé des questions environnementales, mais peu d'activités sont mises en œuvre en la matière jusqu'à présent. Il dispose d'une Direction nationale de l'environnement (DNE). Un Plan national d'action environnemental (PNAE), financé par la BM, a élaboré une politique de l'environnement dont peu d'éléments concernent les sols.

## **Les ONG**

18. Le mouvement associatif s'est développé en Guinée. On compte 690 ONG nationales et 78 ONG étrangères. Dans le domaine de l'environnement, des ONG s'occupent de la protection des têtes de sources et des forêts galeries. Dans le domaine de l'intensification agricole, certaines ont un poids particulier ; c'est le cas de Sasakawa Global 2000 (SG 2000), qui aide les instances gouvernementales à promouvoir l'expérimentation appliquée, la production de semences et l'utilisation d'intrants. L'Association pour la promotion économique de Kindia (APEK), créée en 1991, tente de répondre à l'ensemble des problèmes qui se posent aux paysans organisés de cette région: vulgarisation en maraîchage, aménagement de bas-fonds, banques semencières, organisations paysannes; elle collabore avec le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA).

## **La profession agricole**

19. La profession agricole (groupements, unions, fédérations et Chambres d'agriculture) s'organise petit à petit avec l'appui du Gouvernement. On compte 3.800 coopératives et groupements en Guinée. Il existe une grande variété de groupements professionnels spécialisés dans les productions ou dans la représentation du milieu rural. Dans la plupart des cas, ces organisations sont encore fragiles et dépendantes de l'extérieur. Cependant, quelques organisations ont acquis une solidité et une envergure notables. C'est le cas des groupements

cotonniers autour de Kankan, des groupements de planteurs de café en Guinée Forestière, des producteurs de pomme de terre et d'oignon réunis dans la Fédération des producteurs du Fouta-Djalon qui assure les approvisionnements en intrants et la commercialisation des produits. Les organisations paysannes ne disposent pas d'un cadre juridique adapté et aucun projet de texte n'a été préparé.

20. La Chambre nationale et les Chambres régionales d'agriculture, instituées par la loi 95/031 du 30/6/95, ont été officiellement mises en place à l'initiative de l'Etat dans le courant du 3ème trimestre 1997. Elles ne sont pas encore pleinement opérationnelles mais sont appelées à jouer un rôle d'informateurs et de promoteurs du développement rural.

### **Le secteur privé**

21. L'engagement du secteur privé est resté faible malgré les efforts de l'Etat et le développement rural est très dépendant de projets financés sur fonds extérieurs. En ce qui concerne la filière des intrants, largement dominée par les projets de développement agricole (l'ex-Projet coton Kankan PCK, aujourd'hui Compagnie guinéenne cotonnière CGC, distribue 6.000 tonnes sur les 10.000 tonnes qu'importe le pays) ; il y a cependant des entreprises privées qui occupent une place notable. C'est le cas de la Compagnie générale d'engrais et phytosanitaires (COGEP), qui est de loin le plus gros importateur d'engrais en Guinée (74% du volume total importé en 1998). La Fédération nationale de l'agriculture et de l'élevage (FEPAE), entreprise privée installée à Conakry, est le 3ème plus gros importateur (6% des parts du marché), derrière la DNA, gestionnaire du don japonais au titre du KR2 (9% des importations totales). Dans les circuits de distribution des engrais, les entreprises privées jouent aussi un rôle. Le Comptoir agricole de Kindia (CAK), société anonyme créée avec l'aval d'une ONG étrangère, distribue des engrais, des semences améliorées et des produits phytosanitaires. La Société de production et de commercialisation d'intrants agricoles (SPCIA), produit des semences améliorées, vend des engrais, des produits phytosanitaires, de l'outillage et de l'équipement agricole. D'autres entreprises comme El-Hadj Baldé, Karim Diakité et Bengaly Diawara opèrent sur le marché des engrais et des produits phytosanitaires. Huit entreprises privées ont formé en 1998 l'Association professionnelle des producteurs, importateurs et distributeurs d'intrants agricoles de Guinée (APIDIA), parrainée par la Chambre d'agriculture et la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat.

### **L'Université**

22. L'Université de Conakry possède une expérience en matière de conservation des ressources naturelles à travers le Centre d'études et de recherche sur l'environnement (CERE), qui pourrait être utilement mis à contribution par l'IFS.

## LA POLITIQUE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

### A. LE CADRE STRATEGIQUE ACTUEL <sup>4</sup>

1. La stratégie de développement actuellement en cours en Guinée s'inscrit dans la logique des orientations engagées en 1985. Elle vise la réduction de la pauvreté grâce à une croissance soutenue, durable et diversifiée, fondée sur la dynamique du secteur privé et dans un contexte de décentralisation plus large. Les axes de cette stratégie sont:

- (i) le maintien de la stabilité macro-économique;
- (ii) le soutien au secteur privé par l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des affaires et la poursuite du développement des infrastructures de base;
- (iii) le développement des services sociaux de base (l'éducation, la santé et l'hydraulique notamment);
- (iv) le développement rural;
- (v) la décentralisation et la déconcentration de la gestion des services publics; et
- (vi) la protection des couches déshéritées et vulnérables de la population.

2. L'objectif fixé par le DSRP intérimaire est la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations avec une réduction du taux de pauvreté de 40 % en 1995 à 30% à l'horizon 2010. Un des objectifs spécifiques est l'accélération de la croissance et l'amélioration des revenus des pauvres à travers un développement durable du secteur rural. Le taux de croissance du PIB agricole devrait atteindre 10 % par an en 2010, alors qu'il était de 3,2 % en 1999. Dans le secteur rural, l'objectif est de réduire l'incidence de la pauvreté absolue de 52% à 40 %, celle de l'extrême pauvreté de 18 % à 12 %. Pour cela, la stratégie du gouvernement s'organise selon les axes suivants:

- (i) l'amélioration quantitative et qualitative des infrastructures de base, notamment celles des transports et des aménagements hydroagricoles;
- (ii) le développement des services financiers de proximité en tenant compte des exigences spécifiques des activités rurales;
- (iii) le renforcement de la productivité du secteur par une politique d'encouragement à l'utilisation de meilleurs intrants (variétés améliorées, produits fertilisants ou traitements phytosanitaires) et l'adaptation des techniques de production;
- (iv) la poursuite de la politique de développement de l'élevage;
- (v) l'appui à l'organisation des groupements professionnels;
- (vi) l'appui aux activités des femmes rurales;
- (vii) l'adaptation des politiques fiscales et douanières aux besoins de la stratégie de réduction de la pauvreté ; et

---

<sup>4</sup> Le cadre stratégique présenté est celui que définit le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) d'octobre 2000, qui constitue un jalon essentiel dans la préparation du DSRP définitif en cours d'élaboration.

- (viii) la libéralisation des circuits commerciaux et leur développement afin d'améliorer la compétitivité et l'intégration au marché mondial des filières à fort potentiel de croissance.

3. Dans le cadre de la réduction de la dette extérieure, évaluée en décembre 1999 à 3,37 milliards de \$EU, la Guinée a été déclarée éligible à l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés). La mise en œuvre rapide de cette initiative devrait s'accompagner de disponibilités financières accrues pour la réduction de la pauvreté, dont l'IFS pourrait bénéficier.

4. Dans le cadre de cette stratégie, un des objectifs spécifiques est l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Dans cette perspective, la Guinée compte sur le Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI), financé par la Banque mondiale, pour la mise en place des structures répondant aux besoins prioritaires.

## **B. LA POLITIQUE AGRICOLE DANS LE CADRE DE LA LPDA1 ET LPDA2**

5. Le secteur rural a constamment été une priorité dans la politique de l'Etat au cours des 15 dernières années. Ce choix répond à la fois aux besoins de diversification de l'économie, jusque là largement dominée par le secteur minier, et de réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Les grandes orientations de politique du secteur ont été définies en 1991 par la Lettre de politique de développement agricole (LPDA1) et réactualisées en 1997 par la LPDA2. Elles visent principalement à:

- (i) assurer la sécurité alimentaire, notamment par un soutien de la croissance de la production vivrière, en particulier de la riziculture dont les objectifs à l'horizon 2005 sont fixés à 714.000 ha et les rendements à 1,79 t/ha, pour couvrir 96% des besoins nationaux estimés;
- (ii) développer les exportations agricoles par la relance de la caféiculture (objectif de plantation de 5.000 ha/an), la privatisation de la filière cotonnière (objectif de production de 25.000 tonnes à l'horizon 2000), la promotion de l'exploitation familiale de l'hévéa et du palmier à huile et l'essor des filières fruits et légumes ;
- (iii) assurer la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement grâce aux programmes forestiers, à l'aménagement des bassins versants et la gestion des terroirs villageois ;
- (iv) favoriser le développement d'un secteur privé agricole dynamique en étendant la gamme des outils de financement et les infrastructures économiques (pistes rurales et hydraulique agricole), en améliorant l'environnement légal et judiciaire et, corrélativement, en poursuivant la politique de désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation ;
- (v) augmenter la productivité de l'exploitation agricole par une politique d'encouragement à l'utilisation des semences et plants améliorés, des fertilisants et des produits phytosanitaires, ainsi que par la promotion d'une mécanisation adaptée ; et
- (vi) améliorer les performances des services agricoles, notamment par une implication croissante des bénéficiaires (organisations professionnelles agricoles) dans la programmation et même la gestion de ces services.

6. Dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles et de l'amélioration de la productivité, la LPDA2 relevait que l'approvisionnement en intrants demeurait un handicap sérieux. Elle notait la faible consommation d'engrais, la variabilité des prix des engrais selon les sources d'approvisionnement, les dysfonctionnements occasionnés par la gestion du KR2, la faiblesse des réseaux privés de distribution face à une demande non structurée, les ruptures de

stocks, les taux trop élevés des crédits de campagne, etc. Elle se proposait alors les mesures et actions suivantes:

- (i) promulguer une politique fiscale et douanière favorable à l'importation et à la distribution des intrants; garantir les mécanismes de la concurrence; assurer la transparence des marchés; favoriser la diffusion régulière sur les prix des différents intrants; améliorer la réglementation et le contrôle; étendre le régime d'agrément professionnel déjà prévu pour les produits phytosanitaires et les produits vétérinaires à l'ensemble des intrants pour arriver à une véritable professionnalisation du secteur;
- (ii) promouvoir des modalités de gestion du KR2 transparentes en vue d'une distribution aux conditions du marché (vente aux enchères dès embarquement et enlèvement par les adjudicataires dès le débarquement); et
- (iii) promouvoir le regroupement des commandes d'intrants par une organisation adéquate des producteurs en liaison avec des partenaires privés et par la création de banques d'intrants ou de centrales d'achat.

7. La mise en œuvre de cette politique a conduit à des progrès significatifs en termes de croissance du secteur agricole qui a été des plus dynamiques ces dernières années. Les superficies rizicoles en l'an 2000 ont pratiquement atteint l'objectif qui leur était fixé et le rendement moyen en riz a presque répondu aux attentes. La production rizicole en 2000-2001 était estimée à 870.000 tonnes alors que les prévisions de la LPDA2 étaient de 897.000 tonnes. Mais les rendements des autres cultures vivrières n'ont pas augmenté au même rythme. Par ailleurs, la dégradation du potentiel de production (sols, eaux, forêts) se poursuit, fortement liée aux méthodes d'exploitation qui n'évoluent pas suffisamment rapidement, à l'insuffisance des infrastructures rurales (pistes rurales, aménagements hydroagricoles) et aux déficiences du cadre de développement du secteur privé (accès à la terre et sécurisation foncière, accès et coût des services financiers, faiblesse des services d'appui comme la recherche et la vulgarisation, etc.).

## LES MESURES ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

### A. LA DECENTRALISATION

1. La réforme de l'administration du territoire a commencé en 1986 par une déconcentration des pouvoirs publics aux niveaux régional, préfectoral et sous-préfectoral. Puis la décentralisation a conduit à la création de collectivités décentralisées en milieu rural et urbain. L'ordonnance 092/PRG/SGG/90 du 22 octobre 1990 porte organisation et fonctionnement des Communautés rurales de développement (CRD). Actuellement, on compte 303 CRD regroupant 2300 districts ruraux. Les CRD bénéficient d'une autonomie financière et sont dotées d'un Conseil communautaire comme organe délibérant, ainsi que d'un Président comme organe exécutif. Les membres élus représentent les districts. Les CRD sont chargées de l'élaboration et de l'exécution du développement local, y compris du budget. Les ressources locales proviennent d'une assiette fiscale basée sur les résidents et les différents secteurs d'activités imposables. A cela il faut ajouter la rétrocession par l'échelon central de l'intégralité de l'impôt minimum pour le développement local, décidée en l'an 2000 par le Gouvernement.

2. L'exercice de la tutelle administrative est effectué par les services déconcentrés de la préfecture (DPDRE, finances, santé, etc.) et le Comité départemental de développement. Ces structures bloquent souvent les initiatives des CRD. Les plans et les budgets arrêtés par les collectivités de base doivent être entérinés par les sous-préfets, le préfet et la Direction nationale du développement du Ministère de tutelle. Ce système ascendant altère les bénéfices de la décentralisation et diminue l'implication des élus locaux. Par ailleurs, le développement local est freiné par les faibles capacités des structures de base en matière de conception, d'élaboration, de gestion et d'évaluation des actions de développement, ainsi que par l'insuffisance des ressources financières.

3. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, le Gouvernement s'est engagé à renforcer les mécanismes de décentralisation et de participation en augmentant la responsabilité des CRD, la mise en place de Conseils préfectoraux, et la promotion du partenariat entre associations rurales et collectivités locales. Par ailleurs, la mise en place du Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), financé notamment par la Banque mondiale, devrait contribuer de façon concrète au développement local. Le PACV vise l'habilitation des communautés rurales de développement (CRD) et la mise en place d'un système leur permettant d'accéder aux infrastructures sociales et aux services de base. Il doit se dérouler en trois phases de 4 ans chacune. La phase I, lancée en 1999, doit mettre en place quatre volets: i) un fonds d'investissement local (FIL), régi par la demande, pour canaliser les ressources directement vers 70 CRD dans le but de financer les infrastructures de base; ii) le renforcement des capacités de planification et de gestion de 100 CRD; iii) un programme de réhabilitation des pistes rurales; et iv) la gestion, le suivi et l'évaluation du programme. La phase II d'expansion du programme doit permettre de toucher les autres 203 CRD. La phase III visera à consolider et institutionnaliser les réformes de décentralisation fiscale, administrative et politique. Le montant prévu du financement est de 38 millions \$EU dont 56 % par l'IDA. En mars 2001, la constitution d'une première mission de supervision devrait permettre d'améliorer les résultats du programme qui a, pour l'instant, un très faible taux d'exécution des actions.

## **B. LE FINANCEMENT RURAL**

4. Le crédit agricole est principalement assuré en Guinée par deux institutions en phase de structuration: le Crédit mutuel (CM) et le Crédit rural de Guinée (CRG).

5. Le Crédit mutuel, lancé en 1980 avec l'appui de la Coopération française et du Centre international de crédit mutuel (CICM), puis avec l'aide du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de la Banque mondiale, mobilise l'épargne (rémunérée 10% l'an) de ses sociétaires et leur prête (avec un taux d'intérêt de 25% l'an, un taux de pénalité de 10% et des frais d'ouverture de 3%). Cependant, l'épargne mobilisée est essentiellement celle des commerçants et des fonctionnaires des centres urbains. Le Crédit mutuel n'est pas en mesure de répondre aux besoins financiers du milieu rural, car il est actuellement en cessation de paiements.

6. Le Crédit rural de Guinée a démarré en 1989 sur une initiative de la Caisse française de développement (CFD) et a reçu par la suite l'appui du Fonds européen de développement (FED) et de l'Agence pour le développement international des Etats-Unis d'Amérique (USAID). Fondé sur une approche semblable à celle de la Grameen Bank du Bangladesh, le Crédit rural fonctionne sur la base de la solidarité, de la pression sociale et de l'emploi productif du crédit, plutôt que sur une épargne préalable ou une garantie physique. Les caisses sont établies dans les sous-préfectures. Les taux d'intérêt sont de 30 % par an sur le capital dû pour le crédit à court terme, et de 20 % pour le crédit à moyen terme. Le Crédit rural a actuellement un réseau en plein développement, bien introduit dans le milieu rural. Les services ne peuvent cependant pas avoir un impact important sur le développement agricole du fait des taux d'intérêt élevés qui sont pratiqués.

7. Compte tenu de ce contexte peu favorable au financement agricole, il faudra que l'IFS propose des mécanismes de financement adaptés à l'achat d'intrants au niveau des exploitations agricoles et des groupements de producteurs.

## **C. LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT CONCERNES PAR L'IFS**

8. Un certain nombre de projets sont concernés par l'IFS parce que déjà ils visent à regrouper les commandes d'intrants, constituant ainsi des circuits fermés avec appels d'offre internationaux et crédit de campagne récupéré à la commercialisation. Les principaux projets sont: i) la Compagnie guinéenne cotonnière (CGC); ii) la Société guinéenne de palmier à huile et d'hévéa (SOGUIPAH); et iii) le Projet de Relance café-cacao (RC2).

9. La CGC intervient dans la zone de Gaoual-Koundara et en Haute Guinée. Elle a pris la succession du PCK qui encadrait quelque 50.000 producteurs exploitant environ 33.000 ha. La Compagnie devrait livrer les intrants nécessaires à la production cotonnière et aux cultures vivrières. Durant la campagne 1999-2000, le PCK a ainsi distribué 6.000 tonnes d'engrais (soit 60% du marché national des engrais), les agriculteurs remboursant les intrants qui leur ont été avancés au moment de la livraison de la récolte. Avant le début de la campagne, la Compagnie estime les besoins avec les organisations paysannes, fait un appel d'offre international pour recevoir les engrais et enlève les produits au port de Conakry, à partir duquel elle les distribue aux producteurs. Ce système permet aux agriculteurs d'avoir accès aux intrants à crédit en temps voulu. Par ailleurs, elle s'appuie sur des recherches préalables sur les besoins du coton en fertilisants et elle est en mesure de demander une formulation adaptée.

10. La SOGUIPAH développe un programme à deux volets: un volet agro-industriel qui comprend des plantations industrielles de palmiers à huile (1.600 ha) et d'hévéa (4.600 ha), un



volet de plantations familiales, auxquelles elle fournit les intrants durant les cinq premières années. Dans le cadre de ce dernier volet, le planteur et la SOGUIPAH déterminent ensemble un échéancier et le remboursement se fait en nature (riz) ou en argent, selon le choix du producteur.

11. Le RC2 s'étend sur six préfectures de la zone forestière et fournit les intrants nécessaires à quelque 10.000 planteurs de café et de cacao. Durant les trois premières années, les intrants sont gratuits; au-delà, ils sont payants.

12. Par ailleurs, un certain nombre de projets s'intéressent à la conservation des ressources naturelles dans une perspective d'agriculture durable: i) le Programme de réhabilitation agricole et d'appui au développement local au Fouta-Djalou (PRAADEL), financé par le FIDA, qui veille à la protection des sources et au reboisement; ii) le Projet de gestion des ressources rurales (PGRR/F) et le Projet d'appui à l'auto-promotion en milieu rural financés par le KfW et réalisé par la GTZ, en Guinée Forestière, dont l'objectif est la gestion des ressources forestières et rurales; iii) le Programme Dabola-Dinguiraye, financé par l'Union européenne, en début d'exécution, dont un des objectifs est l'utilisation rationnelle des ressources naturelles; iv) le Projet élargi de gestion des ressources naturelles (PEGRN), financé par l'USAID, qui s'intéresse à l'augmentation de la production et de la productivité agricole de façon durable; et v) le Projet d'appui à la gestion intentionnelle des ressources des bassins-versants du Haut Niger et de la Gambie (AGIR), financé par l'UE, qui vise à régler le régime des grands cours d'eau soudano-sahéliens et à préserver les écosystèmes.

13. D'autres projets sont en préparation, avec lesquels l'IFS pourrait établir des collaborations : i) le Programme de développement agricole en Guinée Forestière, financé par l'AFD, dont un des objectifs est de contribuer à mettre au point et à promouvoir des modalités techniques et socio-économiques de gestion durable de la fertilité et des ressources naturelles; et ii) le PDRI/Haute Guinée Ouest, qui vise l'appui à la production par les intrants et les équipements agricoles.

14. D'autres projets enfin intéressent l'IFS car ils ont des activités parallèles au Plan d'action. Ce sont: i) le PNIR2; ii) le PSSA; et iii) le PRCI.

15. Le deuxième Programme national d'infrastructure rurale (PNIR2) a pour but d'intégrer la population rurale dans l'économie nationale au travers de : i) l'amélioration des conditions d'accès à la terre; ii) la réalisation d'infrastructures commerciales; et iii) le désenclavement des zones rurales. Ce programme serait réalisé en trois phases de quatre années chacune. La composante foncière du PNIR2 a donné lieu à la formulation d'un projet spécifique dont l'objet est d'améliorer les conditions d'accès et de sécurité des ressources foncières rurales. Trois phases sont prévues. La phase I, ou phase pilote, visera à définir le cadre institutionnel, juridique et réglementaire; sept CRD pilotes ont été choisis: Koba, Bowé, Koundian, Banko, Timbi Madina, Wonkifong et Diaraguérila. Au cours des phases II et III, toutes les autres CRD seront touchées par l'action de la composante. A l'issue des douze années d'exécution, on estime qu'environ 80% des terres de cultures auront été couvertes.

16. La composante hydroagricoles du PNIR2 devrait aussi être transférée au PACV. Un rapport provisoire définit cette composante, qui devrait être placée dans le cadre de l'objectif global de réduction de la pauvreté. Elle viserait un accroissement et une sécurisation durables de la production irriguée et comprendrait 4 sous-composantes: i) l'investissement et la gestion hydraulique, avec un fonds d'aménagement intervenant à la demande des CRD en vue de mettre en place des infrastructures collectives ou privées (jardins maraîchers par exemple); ii) la valorisation agricole des investissements (incluant l'appui-conseil, la recherche/développement, le crédit agricole, la commercialisation et la transformation notamment); iii) la clarification des rôles

et le renforcement institutionnel des acteurs publics; et iv) l'organisation institutionnelle de la gestion de la composante.

17. Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA), initié à l'hivernage 1995 avec l'appui de la FAO, fait partie des programmes prioritaires du MAE. Il est orienté vers la riziculture avec pour objectifs spécifiques: i) de mettre en place une approche d'intervention négociée avec les producteurs; ii) d'accélérer l'introduction des techniques améliorées disponibles pour les différents types de rizicultures ; et iii) d'analyser les contraintes à leur utilisation à grande échelle. Le PSSA travaille sur neuf sites: quatre en Guinée Maritime, dans les préfectures de Dubréka, Coyah et Kindia, et cinq en Haute Guinée, dans les préfectures de Kouroussa et de Mandiana. Grâce à un financement de la BAD, les activités devraient se développer dans la préfecture de Kindia. Par ailleurs, dans le cadre de la Coopération Sud-Sud, le PSSA en Guinée bénéficie de l'appui de la République populaire de Chine.

18. Le Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) s'inscrit dans la stratégie d'assistance de la Banque mondiale à la Guinée. Il vise à renforcer les administrations pour leur permettre de réaliser les réformes et actions prévues.

## LA PROBLEMATIQUE DE LA FERTILITE DES SOLS DIAGNOSTIC ET SOLUTIONS

### A. LES SOLS ET LEUR DEGRADATION

1. Sur les deux tiers **nord du pays**, les sols peu épais, à forte charge d'éléments grossiers, occupent plus de la moitié de la surface. Ces sols ne sont pas soumis à l'action intense de l'homme et sont peu dégradés. Cependant, sur ces formations fragiles, en climat soudanien, la surexploitation du couvert végétal par l'homme ou les troupeaux provoque, en certains endroits, des érosions en nappes et en ravines sous l'action des pluies violentes et des vents.

2. **Au sud**, la ferralitisation a très fortement différencié les topo-séquences élémentaires. La fertilité chimique des sols ferralitiques profonds est relativement bonne, elle a permis l'important développement des forêts. Elle est moins bonne sous savane arborée et très mauvaise en savanes herbeuses. Lorsque ces sols sont mis en culture, ils ont, en général, de bonnes propriétés physiques mais des propriétés chimiques défavorables. Le calcium et le magnésium sont lessivés par les pluies abondantes, ce qui acidifie le sol. Lorsque, sous l'horizon organique, le pH devient inférieur à 5,2 et que l'aluminium se substitue en forte proportion aux bases lessivées, le développement des cultures est entravé. L'érosion de ces sols est un risque majeur pour une agriculture durable dès que les formations végétales naturelles sont irréversiblement détruites.

3. Sur la **frange côtière**, les dépôts marins récents sont très importants et sont occupés par des mangroves très larges, mais difficiles à aménager du fait de la forte amplitude des marées. Les sols alluviaux récents des mangroves sont riches en matière organique et en soufre, assez riches en phosphore, en bases échangeables et en oligo-éléments, mais ils doivent être débarrassés de leur sel sans être desséchés, car un drainage abusif provoque une acidification brutale et difficilement réversible.

4. Les roches mères de **l'ensemble du pays**, à l'exception des dolérites, étant pauvres en phosphore et en soufre, les disponibilités des sols en ces éléments sont naturellement basses. Ils présentent aussi des carences en bore et en zinc. Dans l'ensemble, les stocks d'éléments fertilisants mobilisables par les plantes cultivées sont modestes et rapidement épuisés sans fertilisation.

5. La situation de dégradation du couvert végétal et des sols dans l'ensemble du pays n'a pas fait l'objet d'études récentes approfondies. Les manifestations de dégradation sont plus évidentes en savane sèche; l'érosion en nappe et en ravines pénalise gravement les populations concernées. L'érosion des bassins-versants et le déboisement des têtes de sources sont aussi des phénomènes localisés mais avec des conséquences à long terme sur la conservation des sols. La déforestation en zone forestière est une perte irréversible de biodiversité dont les effets sur le climat et sur le régime des cours d'eau hors des frontières (Niger) sont considérables. Dans les bas-fonds et mangroves des zones les plus peuplées, certains phénomènes de dégradation se manifestent: perte de fertilité, toxicité ferreuse, acidification.

### B. LES SYSTEMES AGRAIRES ET LE MAINTIEN DE LA FERTILITE

6. La fertilité des sols est le résultat: i) des conditions naturelles du sol, de la végétation, de la faune, de la micro-faune et de la circulation de l'eau; et ii) du développement économique de la société rurale qui l'habite et de son mode d'utilisation des ressources naturelles dans le cadre des dispositions de politique nationale. La combinaison de ces facteurs détermine des modes d'utilisation des ressources naturelles ou systèmes agraires. Les systèmes agraires rencontrés en

Guinée sont les suivants: i) la jachère forestière; ii) l'élevage extensif; iii) l'élevage intégré à l'exploitation; iv) les zones déboisées à élevage marginal; et v) les bas-fonds et leurs versants.

#### **La jachère forestière**

7. Le système à jachère forestière prédomine encore largement en Guinée. Cependant, lorsque les agriculteurs coupent la forêt pour semer du riz pluvial, on assiste à une baisse rapide de la productivité, l'herbe envahit les champs et l'érosion sur les pentes devient vite importante. En plantation industrielle (palmier à huile et hévéa), les problèmes sont aussi connus et l'utilisation d'une plante de couverture et d'engrais deviennent nécessaires pour maintenir la productivité. Les communautés qui pratiquent ce système doivent trouver de nouvelles zones boisées pour maintenir leur production. Lorsque le système se heurte à une occupation importante de l'espace (plantations industrielles, pression démographique, forêts classées), les agriculteurs sont contraints à cultiver des bas-fonds et à modifier leur système de production. A ce stade, les dégâts causés à l'environnement forestier par perte de biodiversité sont quasiment irréversibles.

8. Les techniques à mettre en œuvre dans ce système afin d'éviter la dégradation des ressources naturelles consistent tout d'abord à diminuer les pertes d'éléments fertilisants et de matière organique lors de l'abattage des arbres; ensuite à maintenir la productivité des terres pendant la période de culture; et enfin à veiller à la régénération des couverts végétaux lors du retour en jachère. L'abattage des arbres doit épargner les zones sensibles (ruptures de pentes, têtes de vallons et passage des eaux) et laisser des rideaux de végétation naturelle en courbes de niveau pour arrêter le ruissellement. Dans des conditions démographiques plus fortes, chez les petits exploitants, il est souhaitable de remplacer les forêts par des cultures pérennes puis de les associer aux cultures annuelles.

#### **L'élevage extensif à vaine pâture**

9. Dans ce système, la collecte d'éléments fertilisants par le bétail se fait sur de larges surfaces pâturées. Le fumier est ensuite réparti sur les surfaces cultivées. Les contraintes principales à l'amélioration sont: i) la vaine pâture qui donne l'accès aux résidus de récolte; ii) les difficultés de transport du fumier et du fourrage; iii) la mauvaise gestion des déjections animales qui occasionne des pertes élevées; et iv) le manque de fourrage de qualité, qui limite la production et le nombre d'animaux.

10. Dans ce système, basé sur le transfert de fertilité par le bétail, il faudrait rationaliser l'affouragement et mieux gérer les déjections animales. L'implantation d'espèces fourragères ligneuses protégées du feu est la solution de choix. La collecte des résidus de légumineuses et leur distribution rationnée au bétail est également efficace. Ces deux améliorations ne sont possibles que si la règle foncière le permet. Enfin, certaines jachères peuvent être transformées en cultures fourragères. L'insertion des cultures fourragères dans les rotations doit être combinée à une amélioration des états de fertilité par un meilleur contrôle de l'érosion et des apports minéraux (phosphore, soufre, calcium, magnésium). Pour améliorer la collecte des déjections, il faudrait parquer les animaux dans des enclos pour la nuit en saison humide et sur les parcelles à fumier en saison sèche. Les déjections pourraient être enrichies par des pailles hachées. La production de fumier sous toiture limiterait le lessivage.

### **L'élevage intégré à l'exploitation**

11. Dans ce système, les déjections animales sont recueillies sur des surfaces imperméables et les urines sont collectées pour être recyclées. Mais les agriculteurs ne recyclent qu'une partie des apports naturels de fertilisants, du fait de l'éloignement de certaines zones de pâturage et de l'impossibilité d'affourager le bétail en stabulation. Les contraintes du système sont: i) la vaine pâture, qui bloque les initiatives d'appropriation des résidus de récolte et l'enrichissement des jachères; ii) la contrainte de transport; et iii) le déficit fourrager.

12. L'amélioration du système passe par: i) l'aménagement des règles foncières; ii) un meilleur captage et recyclage des flux de matière organique; et iii) la disponibilité des intrants agricoles à un coût acceptable (semences, engrais, amendements, produits phytosanitaires).

13. Le fumier produit par le système d'élevage extensif ou par l'élevage intégré à l'exploitation voit son volume augmenter avec l'essor remarquable de l'élevage depuis 1991 (5% l'an). Il est utilisé: i) sur les tapades ou jardins vivriers en cultures pluviales, qui occupent 98.000 ha répartis sur tout le territoire national; ii) sur les bas-fonds, avec maîtrise partielle ou totale de l'eau, sur les cultures de patates douces, taros, maraîchage, bananes et ananas, qui occupent une superficie totale de 86.000 ha; et iii) sur quelques cultures pluviales hors tapades comme le coton et le maïs. En 1995, l'agriculture guinéenne aurait utilisé environ 667.000 t de fumier, soit l'équivalent de 18.000 t d'éléments fertilisants. La stratégie des paysans est de concentrer les apports de fumier sur les tapades (50%), puis sur les bas-fonds (38%) et enfin sur le coton et le maïs (12%).

### **Les zones déboisées à élevage marginal**

14. Dans ce système, le recours à des apports naturels d'éléments fertilisants est très limité. Les seuls flux disponibles sont: la fixation de l'azote de l'air et les apports par les eaux de ruissellement et de pluies. Les résidus de récolte sont très mal recyclés et souvent brûlés pour faire du feu. Les capacités de transfert de matière organique sont donc faibles et, pour intensifier, il y a nécessité d'investir pour recomposer un paysage végétal qui puisse accumuler les apports et limiter les pertes. Les causes de l'élimination des ligneux (feux, exploitation anarchique du bois) doivent, en premier lieu, être contrôlées par des dispositions de droit en accord avec les groupes sociaux concernés.

15. Dans ce système vulnérable, l'investissement pour recomposer un paysage végétal qui accumule les apports naturels et externes d'éléments fertilisants et qui limite les pertes de ces éléments par ruissellement et lessivage, est un préalable à l'intensification durable. Quatre voies de capitalisation peuvent être envisagées: i) la plantation de ligneux; ii) les légumineuses herbacées; iii) l'élevage; iv) le recyclage amélioré des déchets. Cependant, le recyclage nécessite de la main-d'œuvre et n'évite pas la perte graduelle de productivité qui doit être compensée par l'apport d'engrais minéraux et, pour ces innovations, le calcul économique s'avère indispensable.

### **Les bas-fonds et versants**

16. Le système présente une problématique spécifique et revêt une importance particulière pour la transition de l'agriculture traditionnelle à l'intensification. Les principaux aspects relatifs à la gestion de la fertilité des sols concernent: i) la circulation de l'eau; ii) les flux d'éléments fertilisants; iii) les bas-fonds tourbeux; iv) la toxicité ferrique; et v) la sédimentation. Dans les bas-fonds cultivés, la circulation de l'eau est considérablement modifiée par la coupe des

forêts sur les versants: le ruissellement est plus fort, augmentant le volume d'eau dans le bas-fonds et son engorgement. Les flux d'éléments fertilisants évacués par le ruissellement sur les versants s'accumulent dans le bas-fonds, ce qui se traduit parfois par une amélioration très significative de la productivité avec peu d'intrants. Cependant, cette fertilité s'arrête quand les versants s'épuisent, c'est-à-dire quelques années après la déforestation. Pour rétablir la fertilité, des quantités croissantes d'intrants sont nécessaires. L'accumulation des débris végétaux dans des sols gorgés d'eau finissent, au cours des années, par former des tourbes très acides, inaptes à l'agriculture, mais qui sont des réserves de biodiversité. Le drainage et la mise en culture provoque la minéralisation des matières organiques et des tassements importants du bas-fonds, avec perte de ses propriétés d'absorption d'eau. Ceci libère les hydroxydes de fer et provoque des toxicités sur certaines plantes. L'accroissement du ruissellement sur les versants s'accompagne de la sédimentation des bas-fonds, qui peut avoir des conséquences favorables sur l'accumulation de dépôts fertiles.

17. La gestion de la fertilité du bas-fonds peut être améliorée par: i) le captage des éléments dissous dans les eaux de versants par l'aménagement des bas de pentes; ii) la diversification des cultures pour augmenter la production de biomasse; iii) l'intégration de l'élevage aux systèmes de cultures; iv) le recyclage des résidus et déchets en dehors du bas-fonds; et v) l'établissement d'un programme de fertilisation et d'amendement.

#### **Les systèmes agraires et l'utilisation d'engrais minéraux**

18. La consommation annuelle d'engrais serait de 10.700 tonnes, soit l'équivalent de 5.100 tonnes d'éléments fertilisants, soit moins du tiers des apports du fumier. De fait, l'utilisation d'engrais minéraux ne différencie pas un ou des systèmes agraires spécifiques. Il est reparti entre le coton (64%), les cultures vivrières (12%), le maraîchage (7%), le palmier à huile (6%) et les autres cultures comme le café, le riz, l'hévéa et les fruits (11%). C'est la culture cotonnière qui stimule la demande d'engrais sur les vivriers car 76% des cultures vivrières fertilisées sont dans la zone cotonnière de Kankan. Le riz en consomme extrêmement peu par rapport à son importance dans l'agriculture nationale et malgré les investissements dans les bas-fonds et les plaines.

19. La recherche agronomique offre encore peu de données expérimentales sur l'utilisation des engrais. Cependant, avec les données existantes et après enquêtes auprès des projets, des ONG et des producteurs, il apparaît que l'engrais minéral est rentable sur toutes les cultures considérées (riz de bas-fonds, riz de coteaux, riz de mangrove, maïs, café, ananas, banane) sauf pour le riz de plaine.

20. Une analyse de la demande solvable d'engrais minéraux montre que 30% de cette demande n'est pas satisfaite. Il faut y voir l'effet des contraintes qui pèsent sur la filière des intrants.

### **C. LE PROBLEME FONCIER**

21. L'insécurité foncière est une contrainte majeure à la réalisation d'investissements productifs et durables, en particulier dans la conservation des sols. Actuellement, le seul instrument en vigueur pour assurer une sécurité complète demeure le titre foncier, défini par le Code foncier et domanial (CFDom). Ce code est purement orienté sur des situations urbaines et inapproprié au contexte rural. La politique de décentralisation fournit une opportunité pour résoudre ce problème. En effet, le CFDom accorde aux CRD un rôle important dans la gestion foncière. La stratégie du Gouvernement est donc d'adapter le code et, dans le cadre du PNIR 2, il a publié une Déclaration de politique foncière en milieu rural (DPFMR) qui propose de faire

reposer la sécurité foncière notamment sur l'inscription des droits et usages au sein du Plan foncier en milieu rural (PFMR), géré par les collectivités décentralisées. A côté du plan foncier, d'autres mécanismes seront développés, notamment la formalisation des transactions et conventions foncières et la gestion décentralisée des conflits.

#### **D. LA FILIERE DES INTRANTS ET SES CONTRAINTES**

22. La Guinée importe la totalité des engrais qu'elle consomme. A ce niveau de la filière, les contraintes qui se manifestent sont les suivantes: i) le commerce privé voit son développement entravé par la concurrence déloyale qu'exercent certains projets et ONG, voire l'Etat lui-même à travers le KR2, qui importent directement des intrants pour les distribuer en dessous du prix de marché; ii) les importateurs ont des difficultés d'accès aux devises et aux financements bancaires, et supportent un risque important de perte par fluctuation des taux de change; iii) les frais portuaires renchérisent les marchandises, surtout pour les petits importateurs, et les intrants devaient supporter jusqu'à il y a peu une forte taxation à leur entrée.

23. D'autres contraintes se manifestent au niveau de la distribution sur le territoire national: i) les distributeurs ne sont pas agréés par l'Etat; ii) il n'y a pas de contrôle de qualité; iii) il manque de structures de crédit qui permettraient aux producteurs d'avoir accès aux intrants; iv) le coût des transports internes sont élevés du fait de l'état du système routier et des moyens de transports, aggravés par la dispersion des lieux de consommation; v) il n'existe pas d'information sur le marché des intrants; vi) les marges de distribution sont souvent excessives; vii) le secteur de la distribution et les agriculteurs manquent d'organisation et de formation.

24. Le prix de cession des engrais aux paysans en bout de filière est extrêmement variable selon sa provenance, son parcours dans la filière et son lieu de distribution. Le prix bord-champ de l'engrais distribué par l'ex-PCK était de 20.000 à 22.000 FG/sac de 50 kg. Dans le circuit ouvert les prix variaient de 18.000 FG à 31.000 FG/sac (prix 1999).

#### **E. DIAGNOSTIC GENERAL**

25. Le manque de données statistiques et de suivi-évaluation ne permettent pas de donner un diagnostic totalement fiable. Cependant, un certain nombre de points qui semblent essentiels sont proposés dans ce chapitre pour être soumis à discussion dans le cadre d'un atelier national.

##### **Aspects techniques**

26. Sur la majeure partie, du pays l'état de fertilité des sols n'est pas préoccupant du fait de la faible densité rurale et de la couverture végétale encore importante. Il est temps d'entreprendre des actions contre la surexploitation, l'érosion et la déforestation pour préserver l'avenir, mais ces aspects peuvent sembler secondaires aux populations.

27. Les problèmes de dégradation des sols et de surexploitation des écosystèmes ne sont en général aigus qu'à partir de certains seuils agro-démographiques empiriquement fixés à 50 habitants ruraux par km<sup>2</sup> et moins de 0,20 ha de surface cultivée par habitant rural<sup>5</sup>. Ces seuils atteints, l'intensification deviendrait nécessaire. Aucune étude de terrain ne vient cependant à l'appui de cette estimation de la mission. De plus, dans des zones écologiquement fragiles, dont la

---

<sup>5</sup> Sur la base des données de 1993, neuf préfectures répondent à ces critères: Guinée maritime: Coyah, Fria, Kindia; Moyenne Guinée: Labé, Lelouma, Mamou; Haute Guinée: Faranah; Guinée forestière: Kissidougou, N'Zérékoré.

localisation est plus difficile, la perte de ressources naturelles met aussi les populations rurales pauvres en situation de précarité.

28. Les cas de réussites en matière de gestion durable de la productivité ont été constatés lorsque coïncident une bonne cohésion sociale, des groupements actifs et une tradition d'élevage. La productivité des terres et la fertilité des sols sont étroitement liées au comportement des sociétés rurales. et doivent être appréhendés avec toutes les personnes concernées de façon participative. La connaissance de problématiques types est seulement une base de discussion avec les populations utilisatrices.

29. Le conseil aux agriculteurs se fait actuellement par des systèmes de vulgarisation prescriptifs. Les techniques recommandées visent à résoudre des problèmes précis. Il manque une vision d'ensemble du système de production pour que les techniques<sup>6</sup> prennent leur sens, en situation réelle.

30. Aucune action de formation des agriculteurs à la gestion technique et financière de leurs exploitations n'a été rencontrée, ce qui contribue à maintenir le monde rural en situation de dépendance.

31. Il existe parmi les cadres une conscience du danger des défrichements incontrôlés et des feux de brousse, mais leurs notions de la gestion des **ressources naturelles et de la biodiversité** sont imprécises. Les responsables des Services de l'environnement n'ont pas de fonctions bien définies au niveau décentralisé et un intérêt certain pour des formations se manifeste dans ce domaine.

#### Aspects généraux et de politique

32. Certaines contraintes relèvent de mesures générales qui doivent être prises à l'échelon politique, la plus urgente est la distribution des fertilisants minéraux.

33. La recherche système et la recherche en milieu paysan ne sont pas assez développées actuellement pour appréhender les phénomènes de productivité en situation réelle. Les spécialistes en économie, sociologie et environnement sont en nombre insuffisant.

34. Les problèmes de maîtrise foncière sont des obstacles aux modifications des règles d'utilisation des ressources naturelles. Leur solution passe à la fois par le consensus local et la législation centrale. Le projet pilote soutenu par le PNIR II apparaît comme l'amorce d'une solution au problème.

35. La représentation de la profession agricole se fait par les groupements de producteurs et leurs unions et fédérations représentés par les Chambres d'agriculture. Des réussites ont été constatées avec les groupements qui travaillent sur des marchés porteurs.

36. Les organisations communautaires (CRD) sont des initiatives du Gouvernement qui peuvent donner de bons résultats selon le degré de cohésion sociale et de détermination des populations. Il semble opportun de les associer aux actions de l'IFS et d'entrer dans le processus de développement communautaire soutenu par le PACV.

---

<sup>6</sup> Cas de la technique de compostage conseillée dans le système extensif de Haute Guinée sans considération des contraintes de transport, main-d'œuvre, impact sur la productivité du système.



## **F. SOLUTIONS TECHNIQUES**

37. La connaissance des techniques de l'IFS et de nutrition intégrée des plantes soutenue par des études actuelles sur les systèmes agraires vont permettre d'améliorer la connaissance des flux naturels ou recyclés de fertilisants. Le recyclage des résidus de récolte rencontre l'obstacle des règles foncières, notamment pour les plantations de ligneux et l'accès aux champs par les troupeaux après la récolte. L'importance de ce recyclage n'est pas perçue ou prise en compte par les autorités coutumières ou étatiques qui régissent le foncier. Mais le projet pilote foncier du PNIR II ouvre la voie à des solutions.

38. Les petits projets de terrain proposés dans ce Plan d'action consisteront à mettre les techniques de l'IFS en pratique sur des sites pilotes représentatifs, pour les faire connaître et amorcer leur diffusion. La localisation de ces projets sur les sites du projet foncier pilote du PNIR II (ou du PACV) serait une synergie intéressante pour leur réussite. Les bénéficiaires s'initieraient à l'utilisation des flux naturels de fertilisants et au recyclage des résidus. L'adaptation des règles foncières est de grande importance, mais leur évolution sera vraisemblablement lente. Des avancées sont néanmoins possibles sans que ces règles ne changent. Le tableau 1 donne un aperçu des techniques par grandes régions naturelles dans les principaux systèmes agraires.

## LE PLAN D'ACTION

### A. CONSTAT ET RAISON D'ETRE

1. Dans les zones où les seuils agro-démographiques sont dépassés, où l'environnement est dégradé, où les ressources naturelles sont en voie d'épuisement et partout où les agriculteurs sont amenés à pratiquer une agriculture intensive (riz irrigué, coton, café, palmier à huile, maraîchage, fruits), se pose le problème de la gestion durable de la productivité des zones et du maintien de la fertilité des sols. Jusqu'à présent, aucune réponse complète et satisfaisante n'a été apportée aux producteurs. La plupart des projets ont une orientation par filière ou ne prennent pas en compte les flux d'éléments fertilisants dans les écosystèmes naturels ou cultivés.

2. Pourtant, il est possible d'améliorer ces situations par des actions techniques et des mesures politiques, en agissant en complément des projets et des programmes en cours. Il s'agit de travailler avec les agriculteurs à des solutions qui permettent d'augmenter la productivité agricole des terres tout en préservant et en restaurant les ressources naturelles. Il s'agit de promouvoir des systèmes de production techniquement adaptés aux ressources locales, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables. La gestion intégrée de la fertilité des sols est une méthode participative qui répond à cette situation. Elle vise à satisfaire les objectifs des producteurs<sup>7</sup> en combinant les flux de fertilisants<sup>8</sup> avec des pratiques agricoles<sup>9</sup> pour obtenir de meilleures conditions de valorisation par les plantes des engrais utilisés, tout en tenant compte des moyens<sup>10</sup> de l'exploitation. Elle vise aussi à créer le contexte économique<sup>11</sup>, politique<sup>12</sup>, et institutionnel<sup>13</sup> adéquat.

3. L'adhésion de la Guinée à l'Initiative se justifie d'autant plus que le développement agricole s'y manifeste par une stagnation des rendements, mis à part celui du riz. L'agriculture croît sur la base d'une extension des superficies cultivées plus que d'une amélioration de la productivité. Le mode d'exploitation des ressources naturelles conduit à leur dégradation progressive. Cela est particulièrement vrai pour les sols qui ont déjà une faible fertilité naturelle et qui sont continuellement vidés de leurs éléments nutritifs et de leur matière organique par des pratiques agricoles minières. La déforestation, l'érosion, les feux de brousse, le manque de restitution risquent de causer des dommages irréversibles. Déjà des signes avancés de dégradation physique se manifestent et des phénomènes de salinisation, acidification, toxicité ferreuse apparaissent selon les régions et les pratiques mises en œuvre. Il est temps qu'une meilleure gestion de la fertilité des sols soit instaurée en vue d'intensifier la production tout en préservant les ressources naturelles.

---

<sup>7</sup> Satisfaction des besoins familiaux, revenus, notoriété, etc.

<sup>8</sup> Naturels, ressources locales de matière organique, fertilisants minéraux apportés de l'extérieur du système de production, etc.

<sup>9</sup> Rotation, travail du sol, pratiques de conservation des sols et de l'eau, etc.

<sup>10</sup> Main œuvre, trésorerie, accessibilité des marchés, etc.

<sup>11</sup> Développement d'un marché des intrants efficace et concurrentiel.

<sup>12</sup> Etablissement d'une politique des sols et de gestion durable des ressources naturelles.

<sup>13</sup> Développement des services d'appui à l'agriculture – recherche, vulgarisation, information.

## B. OBJECTIFS

4. Dans le cadre général des objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de gestion durable des ressources naturelles, l'objectif général du Plan d'action est d'aider les organisations paysannes et les communautés rurales à gérer la fertilité de leurs sols afin de pratiquer une agriculture rentable et durable.

5. Les objectifs spécifiques poursuivis par le Plan d'action sont de:

- (i) promouvoir les technologies appropriées à une gestion intégrée de la fertilité des sols, qui respecte l'environnement;
- (ii) développer le marché des intrants agricoles, en particulier des engrais et amendements calciques;
- (iii) mettre en place une politique de gestion de la fertilité des sols s'inscrivant dans une optique globale de développement durable; et
- (iv) promouvoir la formation des agriculteurs, des responsables professionnels et des cadres.

## C. STRATEGIE

6. L'IFS dans son concept, ne doit pas nécessairement aboutir à un programme ou à un projet avec des ressources propres. En principe, sa mise en œuvre devrait se faire sans financement additionnel. C'est en s'appuyant sur les ressources humaines et financières des Services publics et des projets en cours que les objectifs devraient être atteints. Il est possible de distinguer deux types d'activités de l'IFS : (i) des activités spécifiques<sup>14</sup> qu'aucune instance n'entreprendrait à sa place et (ii) des activités complémentaires qui peuvent être réalisées par d'autres, parce que les effets attendus de ces activités ne concernent pas uniquement la fertilité des sols.

7. Les domaines qui influencent la fertilité des sols sont très étendus et vont de la gestion des ressources naturelles au maintien du cadre macro-économique. Dans leur ensemble (Schéma N°1), les responsabilités sont partagées entre les parties prenantes : paysans, organisations du secteur privé et Etat, toutes trois intéressées par les activités du Plan d'action et bénéficiaires à terme d'une meilleure gestion de la ressource en sol. Cependant, la mise en œuvre de ces activités passe par des programmes ou des projets sans liaison directe entre eux. Dans ces conditions, un Plan d'action qui se réduirait à une liste de mesures transversales impliquant partiellement les opérateurs publics et privés aurait bien peu de chance de succès si les diverses institutions impliquées n'y trouvaient, elles-mêmes, un intérêt propre d'ordre financier, économique ou institutionnel. Vu sous cet angle, la pérennité de l'IFS passe nécessairement par l'intérêt des opérateurs publics et privés appelés à mettre en application les mesures et les activités du Plan d'action.

---

<sup>14</sup> On peut considérer comme actions spécifiques de l'IFS: (i) la formulation de la politique de l'environnement; (ii) la formulation de la politique de gestion des sols; (iii) la surveillance de la dégradation des sols; (iv) la réforme de la gestion du KR2; (v) les réformes juridiques et réglementaires; (vi) le contrôle de qualité des engrais; (vii) la création d'un système d'information sur les intrants; (viii) la recherche adaptative en milieu paysan; (ix) la formation des formateurs en cascade; (x) la vulgarisation; (xi) la mise en place d'un réseau de champs-écoles; (xii) la création de l'Unité de coordination du Plan d'action; et (xiii) la promotion des légumineuses.

8. Il est difficile d'envisager que le Plan d'action de l'IFS puisse se développer de façon spontanée, surtout dans un environnement dans lequel les décisions dans le secteur public comme dans le privé, sont généralement prises sur la base de considérations à court terme. Afin que les changements préconisés par l'IFS puissent se concrétiser, il est nécessaire qu'une forte impulsion soit donnée par un groupe à compétence technique situé à très haut niveau dans la Fonction publique et qui ait comme objectif de promouvoir le Plan d'action et de soutenir son intégration dans les projets en cours d'exécution ou en préparation. Ce groupe devrait pouvoir convaincre les opérateurs de l'intérêt pour leurs structures d'adopter les recommandations de l'IFS, en montrant que ces recommandations sont susceptibles de leur apporter, à moyen ou long terme, des bénéfices tangibles, monétaires ou non, tandis que pour le court terme, des appuis pourraient être conçus dans le cadre des projets de développement en cours. Différentes propositions concernant la composition et la localisation de ce groupe pourraient être examinées, afin de satisfaire toutes les parties concernées (paysans, secteur privé, Etat).

9. A ce stade de la préparation, comme hypothèse de travail, une Unité de coordination pourrait être placée au Ministère de l'agriculture de qui relèvent la plupart des activités spécifiques ; elle devrait avoir accès à l'ensemble des Directions techniques et pouvoir communiquer facilement avec les autres ministères. L'équipe de Coordination devrait s'occuper exclusivement de l'IFS dont elle serait la seule structure spécifique. Toutes les autres activités, y compris les activités décentralisées seraient conduites par le personnel existant des Services publics ou des projets comme partie intégrante de leurs activités. Cette Unité qui aurait un caractère temporaire (4 ans) et dont le rôle serait d'apporter un appui au renforcement institutionnel et à la formation, pourrait éventuellement bénéficier du financement de projets d'appui institutionnel tels que le PRCI par exemple.

10. Pour les raisons exposées ci-dessus, le financement des composantes spécifiques du Plan d'action devrait être conçu en intégration dans les projets existants. La mise à disposition des moyens humains et matériels par les différents programmes et projets demande à être négociée pour éviter à la Coordination de multiplier les démarches et pour éviter aussi les risques de rupture de financement. En général, ce seraient les programmes ou projets eux-mêmes qui réaliseraient avec leurs propres ressources les activités prévues. Certaines actions spécifiques de l'IFS devraient cependant être exécutées par la Coordination et, dans ce cas, des conventions particulières seraient établies. La solution consisterait à préparer, avec chacun des projets ou des bailleurs de fonds concernés, un protocole définissant les tâches à accomplir, les moyens prévus et le calendrier de réalisation.

11. La réalisation des objectifs du Plan d'action passe par deux étapes : (i) un accord du gouvernement et (ii) des accords de financements avec les bailleurs ou les projets. Une première version du Plan d'action devrait être discutée en atelier avec le Gouvernement qui fixera les choix et les priorités. A la suite de cet atelier, une réunion avec les bailleurs de fonds et les projets concernés permettrait de conclure des accords pouvant aller jusqu'à l'établissement de manuels de procédures avec certains projets et bailleurs.

12. La mise en œuvre du Plan d'action dépend de l'organisation des activités en composantes dont la responsabilité d'exécution devrait être clairement établie. Le grand nombre d'activités différentes qui concourent à la fertilité des sols rend difficile la constitution de composantes homogènes. La division proposée ci-après tend à privilégier la facilité d'exécution. Dans cette optique, il y aurait des composantes correspondant aux principaux opérateurs du Plan d'action qui seraient : (i) le Secrétariat général du MAE pour l'ensemble des Services nationaux, (ii) l'APIDIA ou la Chambre de commerce pour le Secteur privé commercial, (iii) la Chambre

d'agriculture pour les groupements agricoles et les communautés rurales et (iv) un projet en exécution ou une ONG pour la réalisation des petits projets de terrain.

13. De cette division opérationnelle dérive quatre composantes : (i) appui aux institutions nationales, (ii) renforcement du secteur privé, (iii) soutien aux organisations rurales, (iv) mise en œuvre des actions de terrain. L'Unité de coordination qui ferait partie de la première composante serait responsable de la liaison de l'ensemble mais s'occuperait plus spécialement de l'appui aux Services nationaux responsables des activités spécifiques de l'IFS, qu'elles soient à caractère politique ou technique. En général, la Coordination devrait seulement aider au démarrage des actions, s'assurer de leur cohérence dans l'ensemble du Plan et de leur qualité. Les petits projets de terrain pour améliorer la gestion des eaux et des sols qui sont déjà préparés et discutés en ateliers régionaux, devraient être considérés comme le lancement d'une opération destinée à sensibiliser aux problèmes de la fertilité et susceptible de s'étendre dans de pays. Leur exécution servirait de phase pilote et serait réalisée conjointement par le projet hôte et l'Unité de coordination, afin de tirer directement les leçons pour la continuation et l'expansion des opérations. Par la suite, la demande devait émaner des projets et des communautés qu'ils assistent, l'IFS ne jouant plus qu'un rôle de stimulation, d'innovation et de suivi.

14. Le Plan d'action est prévu pour une période de douze ans afin de donner le temps aux programmes de recherche d'aboutir et aux structures professionnelles de s'organiser progressivement. Comme il n'est pas possible de prévoir l'origine et le volume des financements, une optique pragmatique doit prévaloir afin de conserver une grande flexibilité dans le déroulement des opérations. Il est possible cependant d'identifier des actions que l'Etat pourra entreprendre rapidement, car elles ne nécessitent pas de financements extérieurs. Périodiquement, le Plan d'action devrait être révisé et actualisé.

## D. CONTENU

### (a) Description générale

15. Dans l'hypothèse de travail faite précédemment, le Plan d'action comprendrait quatre composantes (i) appui aux institutions nationales, (ii) renforcement du secteur privé, (iii) soutien aux organisations rurales, (iv) mise en œuvre des actions de terrain. L'exécution de ces composantes reviendrait respectivement au (i) Secrétariat général du MAE pour l'ensemble des Services nationaux, (ii) à l'APIDIA ou la Chambre de commerce pour le Secteur privé commercial, (iii) à la Chambre d'agriculture pour les groupements agricoles et les communautés rurales et (iv) à un projet en exécution ou une ONG pour la réalisation des petits projets de terrain.

16. L'appui aux institutions nationales comprendrait quatre sous-composantes : (i) formulation de politiques, (ii) création d'un environnement stimulant, (iii) génération et diffusion de technologies de gestion de la fertilité des sols, (iv) création de l'Unité de coordination du Plan d'action. Il serait ainsi possible de capitaliser les informations sur la dégradation des sols et de prévoir les techniques pour le contrôle de ces phénomènes. L'unité de politique formulerait les textes d'application qui dérivent de ces observations. Ces composantes concernent les domaines spécifiques de l'IFS.

17. La seconde composante concerne le renforcement du secteur privé avec trois domaines : (i) le suivi des réformes, (ii) la création et la mise en place de mécanismes de financement, (iii) des appuis divers au secteur privé de la distribution des intrants. Cette

composante qui apporterait une aide à l'initiative privée, contribuerait à l'adaptation du cadre juridique et à l'assouplissement des procédures fiscales.

18. La troisième composante devrait apporter un soutien aux organisations rurales selon le même schéma d'intervention que pour le secteur privé : politiques, financement, appuis divers. Les spécificités portent sur l'équipement des agriculteurs en charrettes, la construction de parcs de nuit pour le bétail et la promotion des légumineuses.

19. La quatrième composante est la mise en œuvre des actions de terrain qui ont été identifiées au cours de la préparation de l'IFS et approuvées par des ateliers régionaux.

#### **(b) Description détaillée**

### **Composante 1 : Appui aux institutions nationales**

#### **Sous-composante 1.1: Formulation de politiques**

20. Il revient à l'Etat de formuler les politiques et de se donner les moyens d'en assurer la mise en œuvre et le suivi. C'est pourquoi cette première sous-composante vise à apporter un appui institutionnel en vue d'assurer trois fonctions de l'Etat : i) la formulation et la coordination de la politique nationale de gestion de l'environnement ; ii) la formulation de la politique nationale de gestion des sols ; et iii) la surveillance de la dégradation des sols et l'analyse d'impact des mesures mises en œuvre.

21. **Formulation et coordination de la Politique nationale de gestion de l'environnement.** Le gouvernement guinéen doit formuler une politique de l'environnement qui prenne en compte la protection et conservation des ressources naturelles, dont les sols. Un Conseil national de gestion de l'environnement, interministériel, pourrait être créé et rattaché à la Direction nationale de l'environnement ou à toute autre instance selon le vœu du Gouvernement. Le Plan d'action prévoit l'appui nécessaire à la formulation et la coordination de cette politique qui comporterait des frais de consultation pour réaliser les études nécessaires et des frais pour la réalisation d'ateliers régionaux et nationaux.

22. **Formulation de la Politique nationale de gestion des sols.** Elle reviendrait à la DNA, du MAE, au sein de laquelle il serait nécessaire d'installer une unité spécialisée. Cette unité, en liaison avec le Conseil national de gestion de l'environnement, veillerait à ce que cette politique s'inscrive dans la stratégie de développement du pays. Elle serait décentralisée au niveau des sept régions administratives afin de mieux tenir compte des différences régionales. L'appui nécessaire porte sur le fonctionnement de l'unité décentralisée et la formation nationale et internationale du personnel.

23. **Surveillance de la dégradation des sols et analyse d'impact.** L'évolution de l'état des sols comme conséquence de l'activité agricole et pastorale et suite à la politique et aux interventions serait suivie par le SENASOL, l'information recueillie étant destinée à l'unité de formulation de la stratégie. La mission du SENASOL devra être redéfinie en conséquence. Le SENASOL recevrait l'appui nécessaire à cette nouvelle fonction, pour laquelle il devrait acquérir des capacités de traitement des photos aériennes et de satellite et de mise en forme des données dans un système d'information géographique (SIG). L'appui nécessaire consistera en : i) équipement; ii) fonctionnement; iii) personnel auxiliaire; et iv) formations longues et courtes nationales et internationales. Par ailleurs, pour réaliser des études régionalisées spécifiques, le SENASOL serait décentralisé et disposerait d'un fonds de financement qui lui permettrait de

sous-traiter, après appels d'offres, les services de bureaux spécialisés tels que le CERE ou les équipes de recherche-système de l'IRAG, qui sont déjà opérationnelles et partiellement équipées.

#### **Sous-composante 1.2: Création d'un environnement stimulant**

24. **Promotion de la sécurité foncière.** Elle est prévue dans le cadre du PNIR 2, dont la composante sécurisation foncière devrait être reversée au PACV, des opérations pilotes sont prévues. Dans la mesure du possible, les interventions techniques prévues par le Plan d'action de l'IFS seront choisies pour les faire coïncider avec les opérations foncières pilotes.

25. **Libéralisation du marché des intrants : engrais minéraux et amendements calciques.** L'Etat, qui poursuit sa politique de libéralisation, devrait se désengager complètement du marché des intrants et promouvoir un cadre normatif et réglementaire adéquat au développement et à la professionnalisation du secteur privé qui est encore faiblement implanté. Dans ce but, il devrait : i) continuer la réforme de la gestion du KR2; ii) promouvoir les réformes juridiques et réglementaires appropriées aux engrais; iii) mettre en place un système de contrôle de qualité des engrais; et iv) créer un système d'information sur les intrants.

26. **Continuation de la réforme de la gestion du KR2.** L'Etat a déjà commencé à se désengager de la gestion du don japonais. Des procédures claires ont été entreprises par la DNA pour : i) faire un appel d'offres auprès des distributeurs pour mettre en vente au moment de leur embarquement les produits livrés; ii) instaurer des seuils au-dessous desquels les intrants ne pourront pas être vendus pour ne pas exercer une concurrence déloyale ; iii) faire enlever au port les produits par les acheteurs au moment de leur débarquement; et iv) établir un système de contrôle des prix des intrants rendus à leur destination en évaluant les coûts de transports et de magasinage et en fixant une marge bénéficiaire raisonnable pour le distributeur. Les procédures actuelles devraient cependant être améliorées: i) en accélérant le processus de signature des documents; ii) en réservant la participation aux appels d'offres aux distributeurs agréés; et iii) en assurant la transparence des appels d'offres et de la mise en marché des produits par à des annonces dans les journaux officiels, les radios rurales, etc. Cette action pourrait être menée par la DNA.

27. **Réformes juridiques et réglementaires.** L'Etat devrait légiférer pour assainir le marché des intrants. Il existe déjà une loi<sup>15</sup> instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation. Il est recommandé que le décret de cette loi soit promulgué. Par contre, il n'existe pas de législation concernant l'importation, la distribution et le contrôle des engrais. Une réglementation devra être élaborée par la DNA visant à : i) fixer les conditions d'agrément des importateurs et distributeurs d'engrais; ii) fixer les normes de stockage, emballage, transport, distribution et contrôle des engrais; et iii) mettre au point une organisation pour la mise en application. Pour l'élaboration de cette réglementation, l'Etat pourrait recourir à des consultations spécialisées, notamment de la FAO.

28. **Contrôle de qualité des engrais.** L'Etat devrait mettre en place une structure de contrôle de qualité des engrais aux frontières et sur le marché national afin de faire respecter les teneurs en éléments fertilisants figurant sur les emballages. Le contrôle serait dévolu au SENASOL, dont les laboratoires seraient équipés en conséquence, et qui pourrait sous-traiter les services de laboratoires publics et privés pour mieux assurer sa mission. Une partie des frais d'analyse serait couverte par les importateurs et distributeurs qui pourraient ainsi garantir la qualité de leurs produits.

---

<sup>15</sup> L/92/02/027/CTRN du 6 août 1992

29. **Création d'un système d'information sur les intrants.** Il permettrait de rendre leur marché plus transparent et compétitif. Les informations recueillies pourraient porter sur les quantités d'intrants importés, leur prix sur le marché mondial et leur prix à Conakry et dans les différentes préfectures. D'autres types d'informations pourraient concerner les disponibilités de crédits intrants, la réglementation, le contrôle de qualité. Ce système d'information sur les intrants devrait être couplé au système d'information sur les marchés des produits agricoles, afin que les producteurs aient toute l'information nécessaire. La DNA devrait être chargée de collecter et publier cette information.

30. **Réforme fiscale par détaxation des importations d'intrants.** Le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale durable impose l'utilisation des intrants agricoles. Pour faciliter leur usage, l'Etat devrait en favoriser l'accès pour tous au meilleur prix. Pour cela, il devrait poursuivre la politique de détaxation déjà commencée. Cette détaxation porterait sur: i) la réduction du taux de recette sur marchandises qui devrait être ramenée au niveau des taxes sur les produits miniers, à savoir 270 FG/t; ii) la suppression de la redevance sur le poids, destinée à la Société navale guinéenne; iii) la réduction du tarif de la SGS (vérification de la conformité des marchandises) appliquée sur la valeur FOB; iv) la suppression des taxes et recettes comme la taxe de bon à livrer, la vacation de douane, la recette sur les marchandises; v) le reclassement des intrants au titre des produits de première nécessité pour l'économie avec une TVA de 5%; et vi) l'abolition de la taxe sur l'environnement pour les engrais dans la mesure où ils sont un facteur limitant l'extension des surfaces cultivées aux dépens des forêts et de la biodiversité. Cela représenterait une diminution des recettes de l'Etat. En considérant une première période de cinq ans, on peut estimer que les importations représenteraient quelque 15.000 tonnes par an qui seraient alors détaxées, ce qui représenterait une diminution de 1,1 million de \$ EU des recettes de l'Etat. L'Etat pourrait entreprendre des négociations avec les organismes internationaux pour obtenir des crédits compensatoires dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

31. **Mesures d'accompagnement.** L'Etat pourrait prendre des mesures d'accompagnement concernant: i) le désenclavement des régions; et ii) la commercialisation des produits agricoles.

32. **Le désenclavement des régions.** Le réseau routier reste largement insuffisant pour satisfaire les besoins sociaux et économiques et assurer le désenclavement des CRD qui sont la pierre angulaire de la politique de décentralisation. Les projets de l'IFS dépendent dans une large mesure de l'initiative des CRD et de leur désenclavement.

33. **La commercialisation des produits agricoles.** La commercialisation des produits agricoles constitue souvent un goulot d'étranglement de l'intensification, la vente restant une activité risquée ou peu rémunératrice pour les agriculteurs, qui hésitent à acheter des intrants.

### **Sous-composante 1.3: Génération et diffusion de technologies de gestion de la fertilité des sols**

34. Il revient à l'Etat de promouvoir la recherche et la diffusion de technologies de gestion de la fertilité des sols destinées aux petits agriculteurs. Pour cela, il devrait mobiliser les ressources disponibles dans les centres publics (IRAG, SNPRV), et privés (ONG nationales et étrangères, universités, OP, etc.). Dans le cadre du Plan d'action, il est prévu de mener: i) une recherche adaptative en milieu paysan; ii) une vulgarisation des technologies disponibles auprès des agriculteurs; et iii) une formation des jeunes agronomes et techniciens en matière de gestion de la fertilité des sols.



35. **La recherche adaptative en milieu paysan** a pour but d'expérimenter et de valider l'introduction de techniques déjà utilisées dans d'autres pays et susceptibles de s'intégrer aux différents systèmes de production. Elle prolongerait et étendrait les travaux déjà entrepris par l'IRAG et les ONG (en particulier SG 2000). Les domaines généraux de recherche qui devraient être abordés sont: i) la fertilisation organo-minérale; ii) la gestion de la matière organique par paillage et compostage; iii) l'agroforesterie; iv) les plantes de couverture; v) les rotations et associations des cultures avec des légumineuses; vi) l'intégration agriculture-élevage; vii) l'amélioration des jachères; viii) l'utilisation d'amendements calciques pour le traitement de l'acidité des sols; ix) l'utilisation de phosphates naturels; x) l'utilisation de ressources locales de fertilisants (calcaires broyés, coquillage marins, etc.); xi) les techniques de travail du sol (zéro labour, labour minimum, semis direct, etc.); et xii) les techniques de conservation des sols et de l'eau. Par ailleurs, des recherches devraient être menées sur le bilan des apports et prélèvements d'éléments fertilisants dans les principaux systèmes de production des différentes régions. Une liste plus large et précise des domaines de recherche figure en annexe 3. Cette recherche devrait se réaliser à la demande des groupements paysans et à la faveur de petits projets de développement local entrepris par le Plan d'action.

36. Pour promouvoir cette recherche, le Plan d'action prévoit la constitution d'un fonds compétitif de 600.000 \$ EU auprès duquel les organismes intéressés pourraient présenter des projets de recherche établis en relation avec des groupements d'agriculteurs. Ce fonds permettra de dynamiser le système national de recherche (organismes publics et non gouvernementaux) et de l'orienter vers des thèmes de travaux en relation avec la gestion de la fertilité des sols. De plus, le Plan d'action devrait mettre en place des bourses de formation qui permettraient aux chercheurs de se spécialiser dans les domaines de recherche retenus. En outre, il est prévu la réalisation de séminaires d'échanges et de présentation de résultats : aux groupements paysans, aux services de vulgarisation et à la communauté des chercheurs. L'IRAG pourrait être responsable de ce volet recherche et d'assurer le bon fonctionnement du fonds compétitif.

37. **La vulgarisation des technologies disponibles auprès des agriculteurs** se décomposerait comme suit: i) la formation des formateurs en cascade ; ii) des actions de vulgarisation proprement dites; et iii) la constitution d'un réseau de champs-écoles en vue de former des paysans experts en gestion de la fertilité des sols et en gestion intégrée des ravageurs.

38. **La nécessité de la formation de formateurs en cascade** découle des faibles connaissances des vulgarisateurs en gestion intégrée de la fertilité des sols. Il faudrait en premier lieu installer et former des TS en fertilité des sols ainsi qu'en DRS au sein de chaque préfecture. Ces TS seraient chargés de superviser et promouvoir la vulgarisation sur les thèmes de leur spécialité. Une fois installés, équipés et formés, ils pourraient gérer la suite du processus de formation qui s'adresserait aux 1.080 vulgarisateurs de base du SNPRV et aux vulgarisateurs des ONG pour une formation initiale de cinq jours et des recyclages périodiques plus brefs (deux jours). Pour appuyer cette formation, le Plan d'action retient la production de matériel pédagogique pour vulgarisateur; il s'agirait de produire et éditer un Manuel de gestion intégré de la fertilité des sols adapté à la Guinée. La production de ce Manuel devrait réunir les compétences d'un groupe élargi de spécialistes et il devrait être actualisé périodiquement. L'IRAG pourrait être chargé de cette formation de formateurs.

39. **Les actions de diffusion de technologies auprès des agriculteurs** seraient menées par les vulgarisateurs formés, qu'ils soient du SNPRV ou des ONG. Le système de vulgarisation national dans son entier se trouverait ainsi mobilisé. Les techniques de diffusion employées seraient les mêmes : démonstrations pratiques, ateliers, visites, distribution de matériels écrits pour agriculteur, la diffusion de messages techniques sur les radios locales, etc. Les technologies

de gestion de la fertilité des sols seraient ainsi largement diffusées. L'activité pourrait être confiée au SNPRV et aux ONG.

40. **La mise en place d'un réseau de champs-écoles** répond à la même préoccupation de diffuser les technologies de gestion de la fertilité des sols en conférant une plus grande initiative aux agriculteurs. La méthode des champs-écoles est différente de l'approche de formation et visites, elle est basée sur l'observation directe que réalise un petit groupe d'agriculteurs dans un champ, à la différence de l'approche «formation et visites» qui transmet des messages. Le groupe est appuyé par un formateur qui facilite une réflexion collective sur les causes des phénomènes observés et sur les décisions à prendre. Les expériences menées en Afrique Sub-saharienne sur la gestion intégrée des prédateurs des cultures sont concluantes. Le principal résultat est la capacité qu'acquière les producteurs de résoudre eux-mêmes les problèmes posés par les ravageurs. Cette méthode de travail peut être étendue à la gestion de la fertilité des sols à partir d'observation et de mise en place de petites expérimentations simples menées par les agriculteurs eux-mêmes. La mise en place de champs-écoles comporte quatre phases: i) la formation initiale des formateurs à l'étranger, où existe l'expérience de ce genre; ii) le perfectionnement de ces formateurs de formateur en station de recherche en Guinée même afin de mieux caler leurs connaissances sur les systèmes locaux et l'élaboration de manuels; iii) la formation des formateurs nationaux; et iv) la formation des agriculteurs. Dans le cadre du Plan d'action, il a été retenu de former à l'étranger dix spécialistes pour le riz, trois pour le coton, cinq pour le maraîchage et un pour le café, ce qui permettrait de constituer un réseau initial de 300 champs-écoles pour l'ensemble des cultures choisies. Ce réseau initial devrait être à même de se développer par la formation spontanée de nouveaux groupes. L'activité pourrait être confiée à l'IRAG en ce qui concerne la formation des formateurs et aux CRD pour l'installation des champs-écoles.

41. **La formation de jeunes agronomes et techniciens** à la gestion intégrée de la fertilité viendrait compléter la composante génération et diffusion de technologies. Il est prévu dans ce cadre de constituer un fonds d'environ 200.00 \$EU pour financer des stages et des thèses qui s'effectueraient auprès de projets de l'IFS. Il s'agirait donc d'une formation en lien direct avec une problématique de terrain. En même temps, ces stages et thèses permettraient de capitaliser l'expérience du projet. L'Université de Conakry pourrait prendre en charge cette activité.

#### **Sous-composante 1.4: Création de l'unité de coordination du Plan d'action**

42. Comme hypothèse de travail, il est proposé une Unité de coordination de deux personnes, rattachée au Secrétaire Général du MAE. Elle travaillerait sous tutelle d'un comité de pilotage interministériel. Cette unité aurait pour mission de mettre en œuvre le Plan d'action, d'assurer son suivi-évaluation et de veiller à son actualisation. Elle serait appelée à maintenir les relations avec les bailleurs de fonds. Pour assurer sa mission, elle recevrait un appui en équipement, frais de fonctionnement, personnel auxiliaire et indemnité de responsabilité. Elle disposerait d'un fonds pour payer des consultations, organiser des réunions et entretenir des relations internationales. Elle travaillerait sur une période de 4 ans en vue d'intégrer dans les structures nationales les capacités nécessaires pour assurer la bonne prise en compte de la gestion des sols. Une collaboration peut être établie entre le PSSA et l'IFS autour d'actions d'intensification et d'approvisionnement en intrants et le coordinateur du PSSA pourrait participer étroitement à la gestion du Plan d'action de l'IFS.

#### **Composante 2: Renforcement du secteur privé**

43. Cette deuxième composante du Plan d'action apporterait un appui direct au secteur privé de l'importation et de la distribution d'intrants en vue de son renforcement (crédits à l'importation, formation, appui à l'installation de petits distributeurs d'intrants, et à la création

d'unités de traitement des engrais, etc.). Cette composante présente les activités suivantes: i) soutien au secteur privé pour le suivi des réformes; ii) création et mise en place de mécanismes de financement; et iii) appuis divers au secteur privé de la distribution.

44. **Le soutien au secteur privé pour le suivi des réformes** a pour but de lui donner les moyens d'intervenir dans les débats sur la politique de gestion de la fertilité des sols et de participer à mise en place de mesures d'incitation et d'appui qui en découleraient. Il s'agit d'aider l'APIDIA et la Chambre de commerce à devenir des partenaires actifs du gouvernement afin d'établir une véritable cogestion de la politique d'intensification agricole et de conservation des ressources naturelles. La Chambre de commerce a mandat pour représenter le secteur privé; l'APIDIA devrait devenir effectivement représentative du secteur des producteurs, importateurs et distributeurs d'intrants. Chacune devrait se constituer en groupe de pression pour la défense des intérêts de ses affiliés et participer à la concertation organisée par le Gouvernement pour mettre en place sa politique. Le soutien nécessaire comprend des équipements, des moyens de communication, du personnel auxiliaire et des formations.

45. **La création et la mise en place de mécanismes de financement** ont pour but de faciliter l'importation des intrants. En effet, le manque de capitaux constitue un des principaux goulets d'étranglement de la filière. Plusieurs mécanismes devraient être mis en œuvre: i) la création d'un fonds de garantie des importations d'intrants y compris l'outillage agricole; ii) la constitution d'une ligne de crédit pour l'importation d'engrais; et iii) la promotion de crédits fournisseurs tels que la tierce détention.

46. **La création d'un fonds de garantie des importations d'intrants** devrait permettre aux importateurs d'obtenir plus facilement des crédits de la part du système financier en instaurant une prévention des risques de non-remboursement. La levée de la contrainte financière permettra au secteur privé d'approvisionner le marché des intrants et de satisfaire la totalité de la demande solvable. Cette prise en charge partielle des risques qu'affrontent les importateurs-distributeurs devrait s'accompagner de la définition consensuelle des règles et dispositifs d'appréciation des situations de calamité afin d'éviter des abus. Le fonds de garantie pourrait être constitué à partir du fonds de contrepartie provenant de la vente du KR2; il pourrait provenir également d'un don de la Banque mondiale ou d'autres organismes internationaux comme le FIDA. La proposition de demander une cotisation aux agriculteurs a aussi été évoquée en atelier. Ce fonds de garantie, déposé auprès d'une banque commerciale comme la Banque Islamique de Guinée (BIG), qui a démontré son intérêt à soutenir le développement du secteur privé des intrants, devrait être géré par une commission paritaire à laquelle participeraient, outre la banque, des représentants du Ministère des finances, du Ministère de l'agriculture, de l'APIDIA, de la Chambre d'agriculture et de la Coopération internationale.

47. **La constitution d'une ligne de crédit pour l'importation d'engrais** permettrait au secteur des importateurs de s'affranchir de la contrainte financière, la disponibilité de capitaux étant toujours inférieure à la demande. De plus, la constitution d'une ligne de crédit pourrait permettre de diminuer les coûts financiers, diminution qui devrait être répercutée sur le prix des produits sur le marché national. En retenant comme base le financement de la moitié des importations projetées hors ex-PCK, soit 7.500 tonnes, il faudrait une ligne de 1,5 million \$EU. Cette ligne de crédit serait administrée par la même banque que le fonds de garantie, sous la tutelle de la commission paritaire.

48. **La promotion de crédits fournisseurs telle que la tierce détention** permettrait aux importateurs de s'affranchir du besoin de financement. Elle suppose une relation de confiance entre le fournisseur étranger et le détenteur local, puisque le premier assume le risque de non-

paiement. Cependant, ce genre de crédit peut être facilité si la tierce détention est garantie par le fonds prévu antérieurement. L'utilisation du fonds de garantie des importations pourrait donc voir son champ d'application étendu à la tierce détention. Si le tiers des importations projetées hors ex-PCK se réalise dans ce cadre, cela équivaudrait à un crédit fournisseur s'élevant à environ un million de dollars. Cette activité serait entièrement de la responsabilité des importateurs nationaux qui devraient s'adresser à la banque gestionnaire du fonds de garantie pour obtenir son aval.

49. **Les appuis divers au secteur privé de la distribution des intrants** et de l'outillage agricole comprennent: i) la formation des distributeurs; ii) l'appui à l'installation d'auxiliaires d'intensification et de gérants de stocks de proximité; et iii) l'appui à l'installation d'unités de conditionnement des engrais et d'exploitation de gisements naturels d'éléments fertilisants et d'amendements calciques.

50. **La formation des distributeurs aux méthodes d'approvisionnement en intrants** a pour but d'améliorer la gestion du commerce d'engrais dans le respect des normes de qualité. Elle portera sur l'étiquetage, l'ensachage, le transport, le stockage des engrais, ainsi que sur la gestion des stocks et l'administration de l'entreprise. Cette activité pourrait être contrôlée par l'APIDIA.

51. **L'appui à l'installation d'auxiliaires d'intensification et de gérants de stocks de proximité** à pour but d'étendre le réseau de distribution des engrais et de l'outillage agricole. L'auxiliaire d'intensification est une personne, avec un statut voisin de l'auxiliaire d'élevage. Il travaille par contrats, d'un côté avec les OP, et de l'autre avec les distributeurs d'intrants. Il se charge de faire la liaison entre l'offre et la demande d'engrais. Pour cela: i) il prend les commandes des OP; ii) il valide le paiement d'avance à la commande (valeur Conakry des produits) aux opérateurs de la distribution; iii) il transfère les commandes groupées aux opérateurs; iv) il réceptionne les livraisons groupées et supervise leur déchargement dans le magasin de proximité qu'il gère ou chez les groupements; v) il prélève auprès des groupements la différence entre la valeur Conakry et la valeur au site de livraison des produits et paye le transport; et vi) il réalise des démonstrations, sous contrôle du SNPRV, avec rémunération directe des firmes de distribution. L'auxiliaire est rémunéré au pourcentage par les firmes sur les produits livrés par son intermédiaire. Il n'est pas propriétaire des marchandises mais dépositaire payé au service. Il entretient sa moto et paie ses frais de communication. Les magasins qu'il gère appartiennent aux groupements. Ainsi serait créé un service de proximité pour l'approvisionnement en intrants. Ces auxiliaires seraient formés et équipés par une subvention. L'équipement comporterait une moto, du matériel et un stock initial de produits pour une valeur totale des 4.200 \$EU. On peut estimer former, dans un premier temps, 200 auxiliaires qui commercialisent 20 tonnes d'engrais par an. Avec le développement du système, il faudra globalement former 500 auxiliaires commercialisant 30 tonnes d'engrais par an pour écouler les 15.000 tonnes d'engrais qui seraient commercialisées hors ex-PCK. L'action pourrait être gérée par certaines ONG comme SG 2000 et par l'APIDIA.

52. **L'appui à l'installation d'unités de conditionnement des engrais et d'exploitation de gisements naturels d'éléments fertilisants et d'amendements calciques** a pour but de valoriser les ressources locales telles que les gisements calcaires, ou l'utilisation de déchets urbains. L'appui fourni varierait en fonction des cas spécifiques. Ce pourrait être des études de faisabilité, des échanges d'expériences au niveau national ou international, un appui à la formulation de contrats, etc. Cela permettrait de développer l'emploi. Plusieurs actions de ce genre ont été retenues dans les projets pilotes formulés pendant la préparation du Plan d'action de l'IFS. L'action pourrait être gérée par la Chambre de Commerce, d'industrie et d'artisanat.

53. Cette troisième composante du Plan d'action apporterait un appui direct aux organisations paysannes pour leur faciliter l'accès aux intrants (crédits, formation, aide à la production de fumier et de légumineuses). Cette composante présente les activités suivantes : i) appui aux OP pour le suivi des réformes ; ii) création et mise en place de mécanismes de financement ; et iii) appuis divers aux OP.

54. **Le soutien pour le suivi des réformes** a pour but de donner à la Chambre d'agriculture les moyens de participer au débat sur la politique de gestion de la fertilité des sols et à sa mise en place. La Chambre d'agriculture, représentant la profession, devrait être un partenaire actif du Gouvernement afin de participer à la cogestion de la politique agricole. Le soutien qui lui serait apporté serait en équipement, communications, personnel auxiliaire et formation.

55. **La création et la mise en place de mécanismes de financement** ont pour but de faciliter l'achat d'intrants et d'équipement par les agriculteurs organisés. Plusieurs mécanismes devraient être mis en œuvre: i) la création des fonds de roulement au profit des OP; ii) l'augmentation des capacités financières des SFD; iii) l'octroi d'un crédit aux agriculteurs pour l'achat de charrettes; et iv) la création d'une centrale de risques et d'impayés.

56. **La création de fonds de roulement au profit des OP** a pour but de fournir aux producteurs organisés le financement nécessaire à l'achat d'intrants. Cependant, la remise de ces fonds de roulement serait conditionnelle: i) à une épargne préalable des producteurs d'environ 10% du montant des intrants à financer; ii) au développement de l'épargne permettant de rembourser progressivement le fonds circulant reçu (remboursement complet prévu en 5 ans) et même de l'augmenter; et iii) au renforcement des capacités de gestion des OP et unions d'OP en matière d'approvisionnement en intrants, d'élaboration de demande de financement et de recouvrement de crédits. Le fonds de roulement, une fois remboursé, serait remis à une autre OP. La valeur globale des fonds de roulement serait maintenue par l'intérêt appliqué aux bénéficiaires dont le taux devrait couvrir aussi les frais de gestion et les pertes. L'ensemble des fonds de roulement serait géré par une banque commerciale sous la tutelle d'une commission paritaire, comme dans le cas du fonds de garantie. Des mécanismes d'encouragement ou dissuasifs pourraient être mis en place comme: i) la bonification des taux d'intérêt et l'augmentation des montants aux OP bien gérées; ii) la diminution des montants aux OP mal gérées et l'exclusion des membres en situation d'impayés. Un fonds initial de 2 millions \$ EU environ permettrait de financer un tiers des engrais consommés annuellement.

57. **L'augmentation des capacités financières des SFD** leur permettrait d'accroître le volume des crédits intrants et outillage agricole aux OP. Cela pourrait se faire par l'instauration d'une ligne de crédit préférentielle gérée par un consortium de SFD mettant à disposition de ses membres des fonds pour l'achat d'intrants. Des mécanismes de refinancement pourraient être établis avec l'appui des Banques régionales. Des négociations entre les OP, les SFD, les banques nationales et les banques régionales permettraient de déterminer les critères à respecter pour bénéficier des financements et du refinancement à taux préférentiel. Comme précédemment, les prêts seraient conditionnés à la qualité de gestion des OP. De plus, le montant des prêts pourrait être dégressif dans le temps, afin d'obliger les OP à augmenter leur autofinancement et encourager ainsi l'épargne.

58. **Le crédit aux agriculteurs pour l'achat de charrettes** permettrait de développer les transports intermédiaires et de rendre possibles les transports de fumiers jusqu'aux champs. Se trouverait ainsi levée une des contraintes majeures à l'utilisation de ce type de fertilisation. Si l'on estime que le but serait d'équiper 30% des agriculteurs ayant accès au fumier (soit environ un tiers des 800.000 exploitations agricoles) avec un crédit de 3 ans, il faudrait constituer une ligne de

crédit d'un million de dollars. Cette ligne de crédit pourrait être administrée par les SFD et leur consortium.

59. **La création d'une centrale de risques et d'impayés** répond à la nécessité de contrôler les non-remboursements et d'adopter un système permettant d'identifier les groupements et les individus ayant des arriérés de paiement. La création de cette centrale demande la collaboration du système financier dans son ensemble. La circulation de l'information entre les banques, les SFD et la centrale est primordiale pour avoir un système agile. De plus, la centrale pourrait être chargée de réaliser une étude sur les impayés et déterminer les causes du non-remboursement afin de mieux évaluer les risques et cibler les financements vers les activités, les régions ou les systèmes de production qui présentent des risques acceptables. La Centrale pourrait être gérée par un consortium d'institutions financières.

60. **Les appuis divers aux OP** comprennent: i) la formation des OP aux méthodes d'approvisionnement en intrants; ii) l'appui au parcage de nuit des troupeaux; et iii) la promotion des légumineuses.

61. **La formation des OP aux méthodes d'approvisionnement en intrants** a pour but de leur apprendre à mieux gérer cette partie de leurs activités. Elle portera sur le contrôle des produits reçus, la gestion de leur stock et de leur répartition entre les membres. Cette activité pourrait être contrôlée par la Chambre d'agriculture.

62. **L'appui au parcage de nuit des animaux** devrait augmenter la production de fumier, surtout en Guinée Maritime où les troupeaux transhumants en provenance de Moyenne Guinée causent de graves dommages du fait de leur divagation. Ces parcs d'animaux pourraient être gérés par des groupements d'éleveurs et vendus aux groupements de producteurs. Déjà, dans de nombreux points de Guinée, il existe un véritable marché du fumier. L'action pourrait consister à parquer un tiers du cheptel national, elle pourrait être confiée à la Chambre d'agriculture.

63. **La promotion de la production, conservation, consommation et exportation de graines de légumineuses** a pour but de favoriser l'expansion de leur utilisation comme plantes fixatrices d'azote et plantes de couverture, mais aussi comme aliment pour l'homme et les animaux, soit en l'état, soit transformées (huile, tourteaux, etc.). Un point important pour leur expansion est la production de semences sur tout le territoire national. Pour cela, il est prévu de créer un réseau de producteurs semenciers qui, grâce à un petit crédit, pourrait produire les semences nécessaires. De même, pour faciliter l'adoption de ce type de plantes par les agriculteurs, il est prévu de distribuer gratuitement un échantillon de semences à quelque 60.000 producteurs au cours des douze ans du Plan d'action. Par ailleurs, des études sur leur conservation, transformation et consommation devraient permettre de mieux connaître leurs modes d'utilisation. Enfin, des campagnes d'information pourraient contribuer à leur production et consommation, leur ouvrant ainsi un marché. La gestion de cette action pourrait être confiée aux Chambres d'agriculture.

#### **Composante 4: Mise en œuvre des actions de terrain**

64. L'élaboration, l'exécution et le suivi-évaluation de projet de gestion de la fertilité des sols devraient être considérés comme entrant dans le processus de lancement de l'IFS. Ces projets ont été préparés par l'équipe et discutés en ateliers régionaux. Il s'agit de proposer et de mettre en place des interventions techniques adaptées et rentables, qui améliorent durablement la productivité des cultures et contribuent à préserver les ressources naturelles. Ces projets doivent répondre à la demande et être participatifs. L'identification, l'élaboration et le déroulement du projet devant associer étroitement les producteurs et leurs organisations. Ces projets contribueraient à les renforcer. Pour l'élaboration, l'appui-conseil et le suivi-évaluation de ces projets, il serait fait appel à des partenaires techniques qui pourraient être des structures de l'Etat qui seraient remplacées progressivement par des opérateurs privés (ONG, bureaux d'études, PME de travaux, etc.).

65. Un portefeuille de trente projets répondant à ces caractéristiques est déjà disponible. Ces projets se distribuent sur les quatre régions du pays de la manière suivante: dix en Guinée Maritime; six en Moyenne Guinée; sept en Haute Guinée; et sept en Guinée Forestière. Ils concernent les principales cultures et en particulier le maraîchage (17 projets), le riz (12 projets), les cultures de rente comme le coton, le palmier à huile, le café, la banane et l'ananas, et les cultures vivrières, dont l'igname. Deux projets portent sur le compostage des déchets urbains de Conakry et de Kankan, en vue de leur utilisation pour le maraîchage périurbain. Une part importante des projets concerne des groupements féminins, dont une des activités principales est le maraîchage. Les opérateurs qui participeraient à l'exécution des projets sont les organismes d'appui (SNPRV, Génie rural, IRAG, Crédit rural), les ONG (SG 2000, ASSODERE, ESSOR, APEK, CAOPA), les organisations professionnelles (Chambres d'agriculture, Fédération de producteurs du Fouta Djallon). Sept projets installeraient des auxiliaires d'intensification. Six projets favoriseraient les relations entre agriculteurs et éleveurs à travers la vente de fumiers. La liste de ces projets et leurs fiches synthétiques figurent en annexe 2, avec mention des bailleurs de fonds possibles.

66. L'expérience acquise par les premiers projets mis en exécution serait capitalisée afin d'être utilisée pour la mise en place des suivants. Par la suite, la demande devrait émaner des grands projets en cours. L'influence des projets pilotes sur l'état des sols et leur impact socio-économique seront analysés par le système de surveillance de l'IFS assuré par le SENASOL et l'IRAG. Des échanges d'expériences entre projets permettront de divulguer plus rapidement les solutions originales et efficaces. Celles-ci seraient prises en compte pour la formulation de nouveaux projets proposés à l'IFS et non plus identifiés par elle.

#### **E. COUTS ESTIMATIFS**

67. Le tableau 2 présente les coûts estimatifs de chaque action et le coût global du Plan. Le montant total du Plan est estimé à environ 37,5 millions de \$EU. L'appui aux institutions nationales représente 38%, le renforcement du secteur privé 31%, le soutien aux organisations paysannes 16% et l'exécution de projets 15%. Le tableau des coûts estimatifs détaillés est présenté dans le tableau 3. Ces pourcentages montrent que le Plan a une orientation très marquée vers les activités spécifiques à l'IFS. Les actions spécifiques représentent 13,5 millions de \$EU soit 36% qui seront à trouver en plus des financements déjà existants.

68. Les actions non spécifiques figurent à titre indicatif et devraient trouver un financement séparé. Les effets attendus de ces actions ne sont pas pour autant secondaires par

rapport à la gestion de la fertilité des sols et forment un ensemble indissociable à l'atteinte des objectifs.

## F. FINANCEMENT

69. Le Plan d'action de l'IFS ne prétend pas mobiliser des ressources financières propres. Les actions complémentaires des projets ou programmes en cours devraient, en majorité, être financées dans le cadre d'accords de coopération conclus avec les bailleurs de fonds concernés. Ainsi, au cours de la préparation du Plan d'action, des contacts ont été établis avec de nombreux projets et programmes dont les dirigeants se sont montrés intéressés à participer aux actions proposées. Toutefois, les mesures à caractère politique et les initiatives nouvelles ne trouveront pas toujours les fonds nécessaires par ce canal. Des requêtes spécifiques auprès des bailleurs de fonds peuvent être introduites. Si l'issue en est positive, le financement peut être attribué: i) au groupement de base; ii) aux organisations professionnelles agricoles; iii) à un prestataire de services; iv) à un consortium d'entreprises privées; v) à un organisme d'état; ou vi) transiter par un fonds d'appui complémentaire. Des actions ciblées pourraient être proposées aux bailleurs de fonds intéressés par des aspects précis. Ainsi, l'assistance technique et l'expertise en matière d'environnement pour coordonner les actions et aborder les conséquences internationales des dégradations des écosystèmes nationaux, pourraient être demandées au FEM (Fonds pour l'environnement mondial).

70. Cependant, il existe des projets en cours ou en préparation qui peuvent jouer un rôle important dans le financement et l'appui aux actions retenues. Il s'agit : i) du don japonais au titre du KR2; ii) du PACV; iii) du PNIR 2; iv) de la composante hydroagricole du PNIR2, qui devraient passer au PACV; v) du PSSA; et vi) du PRCI.

71. Le don japonais au titre du KR2 permet à la Guinée de recevoir des engrais, des produits phytosanitaires et du matériel agricole en vue d'accroître sa production alimentaire. Entre 1995 et 1999, elle a reçu annuellement de 900 à 3.000 tonnes d'engrais dans le cadre de ce programme, ce qui équivaut au tiers des importations totales. Ces dons en engrais représentent donc une valeur FOB de 200.000 à 600.000 \$EU. Globalement, le don total au titre du KR2 constitue pour la Guinée un appui d'environ 2,5 millions \$EU. La vente au secteur privé du KR2 permettrait de constituer un fonds de contrepartie qui doit être utilisé pour le développement économique et social du pays. En accord avec le Japon, l'Etat guinéen pourrait consacrer ce fonds à : i) financer un fonds de garantie des importations d'intrants; ii) approvisionner les fonds de roulement prêtés aux OP pour faire des achats d'intrants; iii) financer tout autre type d'activité du Plan d'action qui serait de l'intérêt de la Guinée et du Japon ; et iv) financer la gestion du KR2 par la DNA (maximum 5% du fonds). Ceci permettrait d'accroître les importations d'intrants. La bonne utilisation du don japonais devrait constituer un atout important pour le financement du Plan d'action.

72. Le Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV) est financé par l'IDA, le FIDA, l'AFD et l'ADF (African Development Foundation). L'Unité de coordination du Plan devrait promouvoir la formulation de projets de développement local sur la base d'une gestion intégrée de la fertilité des sols qui seraient soumis par les CRD au PACV pour leur financement. D'autres actions du Plan pourraient être également canalisées auprès du PACV comme: des projets locaux de recherche en milieu paysan et des actions ciblées de vulgarisation au niveau des CRD.



73. L'IFS pourrait bénéficier de synergies intéressantes avec le PNIR2 si les actions techniques de développement local à travers la gestion intégrée de la fertilité des sols coïncident géographiquement avec celles de sécurisation foncière, de mise en place d'infrastructures commerciales et d'élevage et de désenclavement. L'Unité de coordination du Plan d'action devrait promouvoir ce genre de synergie, en accord avec les administrations décentralisées et les collectivités locales.

74. Le montant prévu de la composante hydroagricole du PNIR2 est de 3,69 millions \$EU. Une collaboration étroite pourrait s'établir entre l'IFS et cette composante, en particulier pour la valorisation agricole des investissements qui devrait s'accompagner d'une intensification de la production. Il reste à clarifier les conditions de transfert de la composante dans le PACV et de mieux préciser ses procédures de mise en œuvre.

75. Un rapprochement de l'Unité de Coordination du Plan d'action de l'IFS avec le PSSA serait facilité par le fait que le PSSA dépend directement du Secrétariat général du MAE et reçoit l'appui technique et financier de la FAO. La mise en place de l'Unité de Coordination pourrait coïncider avec la réorganisation en cours du PSSA, une opportunité de rapprochement entre le PSSA et l'IFS est à examiner.

76. De nombreuses actions de l'IFS pourraient bénéficier de l'appui du PRCI, entre autres : l'installation d'une unité de politique de gestion de la fertilité des sols; le renforcement du SENASOL pour assurer ses nouvelles missions; l'appui à l'IRAG et au SNPRV pour la recherche en milieu paysan et la vulgarisation; la mise en place de l'Unité de coordination du Plan d'action.

77. Par ailleurs, le Plan d'action pourrait recevoir l'appui de différentes coopérations bilatérales qui se sont montrées intéressées par l'initiative. En particulier, les projets d'intensification pourraient être financés par des projets avoisinants qui voudraient participer à l'IFS. L'annexe 1 présente les composantes et activités de l'IFS avec une indication de bailleurs possibles. L'annexe 2 présente la liste des projets de terrain et des programmes et des projets existants qui pourraient en assumer la responsabilité.

78. Le secteur privé devrait trouver, dans les mesures proposées à la composante 2, des encouragements à investir dans le pays. Il est en particulier attendu des Ets Boyer qu'ils installent à Kindia une unité de mélange et d'ensilage d'engrais<sup>16</sup> et d'aliment du bétail. La Sté Fondis qui devrait financer la cimenterie de Bangouyah pourrait fabriquer aussi des amendements calcaires ou calco-magnésiens pour l'amélioration des sols.

79. Enfin, dans le cadre de l'Initiative PPTE (3.3), le Gouvernement guinéen devrait affecter des ressources nationales pour subvenir aux besoins sociaux et entreprendre des actions en vue de réduire la pauvreté. Une partie de ces ressources pourraient financer le Plan d'action, en particulier: les petits projets de réduction de la pauvreté par la gestion de la fertilité des sols; la mise en place de champs-écoles par les communautés rurales et l'installation d'auxiliaires d'intensification, activité créatrice d'emplois.

---

<sup>16</sup> bulk-blending

## BENEFICES ET IMPACTS

### A. SYSTEMES INTENSIFIES ET BENEFICIAIRES

1. Le Plan d'action propose des activités très diverses comprenant : le renforcement des capacités institutionnelles, des réformes fiscales et juridiques, la recherche et la vulgarisation agricoles, l'appui spécifique aux OP et au secteur privé ou le financement de projets communautaires dont les effets se feront sentir sur les revenus agricoles mais aussi sur les bénéfices commerciaux, il ne se prête pas à une analyse détaillée des coûts-avantages, ni au calcul de taux de rentabilité.

2. Ce Plan d'action est orienté principalement vers la réponse à la demande des OP qui se manifeste par une volonté d'intensification. L'intensification se traduit pour l'essentiel par l'irrigation, l'équipement et la fertilisation et a été étudiée dans la stratégie nationale pour le développement de la petite irrigation<sup>17</sup> qui définit les systèmes concernés et leurs résultats économiques. En se reportant à l'hypothèse basse de fertilisation pour 2005 du rapport de synthèse sur la politique des intrants<sup>18</sup>, il est possible d'examiner le cas de la riziculture irriguée (6.900 ha) et du maraîchage (1.520 ha) qui concernent un peu plus de 40.000 exploitations agricoles. Les systèmes intensifiés correspondants comprennent : (i) les plaines rizicoles d'arrière mangrove, (ii) les plaines alluviales rizicoles, (iii) les jardins vivriers ou tapades.

3. **Les plaines rizicoles d'arrière mangrove** ont pour production dominante le riz, leurs superficies moyennes est de 50 hectares et chaque exploitant a environ 0,5 hectare. L'investissement à l'hectare va de 225 \$ EU dans le système actuel à 515 \$ EU, on y pratique une seule culture de riz par an et l'intensification permet de passer à une culture et demie. La fertilisation minérale du système amélioré consiste en amendements calciques (0,5 t/ha/2 ans) et en engrais (150 kg/ha) ce qui permet d'obtenir environ 3 t/ha de paddy. Les objectifs de réalisations sont de 3.900 ha.

4. **Les plaines alluviales rizicoles** produisent essentiellement du riz, leur superficie moyenne est de 100 hectares et chaque exploitant a environ 1,5 hectare. L'investissement va de 1.184 à 1.560 \$ EU/ha avec les améliorations proposées ; l'intensité culturale passe de 1 à 1,35. La fertilisation passe du niveau 0 à 3 t de fumier et 125 kg d'engrais à l'hectare, et les rendements atteignent 2,4 t/ha de paddy. Les objectifs sont de 2.400 hectares.

5. **Les jardins vivriers ou tapades** ont une production maraîchère composée de 50% de pommes de terre, leur superficie moyenne est de deux hectares et chaque exploitant a environ cinq ares. L'investissement à l'hectare va de 1.184 \$ EU dans le système actuel à 5.041 \$ EU/ha avec un équipement de pompes à pédales ; les jardins produisent deux récoltes par an. La fertilisation organique est accrue et la quantité d'engrais minéral passe de 100 à 500 kg/ha, les rendements en pomme de terre atteignent 25 t/ha. Les objectifs sont de 1.520 hectares.

---

<sup>17</sup> Stratégie nationale et plan d'action pour le développement de la petite irrigation (SNPI). Rapport provisoire. FAO/CP, juillet 1999.

<sup>18</sup> Rapport sur la politique des intrants. Synthèse. Version finale. FAO/CP. Mai 2000.

## B. ANALYSE FINANCIERE

6. Le plan d'action a des activités très diverses qui visent une sensibilisation à l'échelon national aux problèmes de gestion de la fertilité des sols, il ne se prête pas à une analyse détaillée des coûts-avantages, ni au calcul de taux de rentabilité. Il est cependant possible d'estimer les effets d'une amélioration de la gestion de la fertilité des sols en se plaçant dans le cas d'une hypothèse d'intensification de systèmes de production correspondant aux demandes les plus fréquentes de la composante 4 (mise en œuvre des actions de terrain). Les réalisations envisagées portent sur une partie limitée (9%) de la population rurale mais qui concentre une proportion appréciable de l'investissement (aménagements hydroagricoles) et des consommations d'intrants (jardins vivriers). Dans le cadre partiel de ces systèmes, il est possible d'estimer les bénéfices financiers et économiques du Plan d'action.

7. L'ensemble limité sur lequel porte cette analyse (40.200 exploitants agricoles) intéresse approximativement 9% de la population agricole nationale. Cependant, c'est sur ces agriculteurs que porte l'effort financier du Gouvernement qui réalise pour eux des aménagements hydroagricoles. Le riz qui est l'objectif majeur de la LPDA 2 y occupe une place de choix. L'objectif général du projet de réduction de la pauvreté est atteint puisque, pour les trois systèmes considérés, l'amélioration de la gestion de la fertilité augmente le revenu des agriculteurs (tableau 4). Avec le riz, le taux d'accroissement est très élevé pour l'agriculteur qui voit son revenu multiplié de 3 à 11 fois, bien qu'il reste faible en valeur absolue ; l'accroissement pour les cultures maraîchères est plus faible en valeur relative (+40%) mais apporte une marge additionnelle plus substantielle (+1.950 \$ EU/ha). Le revenu annuel à l'hectare augmente de 356 \$ EU pour le riz de mangrove correspondant à un travail de 305 jours, soit un supplément de 1,2 \$ /jour. Pour le riz de plaines, l'augmentation est de 537 \$ /ha correspondant à un travail de 329 jours, soit un supplément de 1,6 \$/jour. S'agissant des jardins vivriers, le revenu à l'hectare augmente de 1.950 \$ /ha pour un travail de 1.172 jours, soit un supplément de 1,7 \$/ jour. Le coût d'opportunité de la journée de travail est de 2.000 FG soit un peu plus de 1 \$ EU, le revenu additionnel moyen par journée de travail qui varie pour les systèmes envisagés de 1,2 à 1,7 \$/ha est donc très profitable aux agriculteurs.

## C. ANALYSE ECONOMIQUE

8. Les coûts de production économiques (tableau 5) comprennent les investissements publics et la participation en main-d'œuvre des bénéficiaires ; le coût des intrants agricoles étant presque exempt de taxes correspond au coût financier ; il en est de même du coût de la main-d'œuvre. En revanche, la valeur de la production doit être convertie en prix économiques du fait de la présence de taxes à l'importation sur le riz et la pomme de terre. Les taux de conversion des prix économiques en prix financiers sont de 0,70 pour le riz et de 0,66 pour la pomme de terre<sup>19</sup>, ce qui, compte tenu des proportions de ces spéculations dans les systèmes considérés, donne des taux de conversion de 0,70 pour les systèmes rizicoles et de 0,83 pour les jardins vivriers. La valeur économique de la production est donc inférieure à sa valeur financière et les coûts financiers sont plus élevés du fait des investissements. Il en résulte que le riz coûte, en termes économiques, plus cher à produire qu'à importer. Cependant, les systèmes de production améliorés réduisent l'écart et il y a un bénéfice économique à mettre en œuvre les mesures d'intensification. A l'opposé du riz, les productions maraîchères sont économiquement bénéficiaires et le rapport bénéfice/coût est de 2,2. L'ensemble, dans des proportions qui

---

<sup>19</sup> Préparation du PNIR 2. Composante aménagements hydroagricoles. N. Gergely. Janvier 2001.

correspondent aux objectifs de la LPDA, serait cependant avantageux pour l'Etat : rapport bénéfique/coût 1,08.

#### D. IMPACTS ATTENDUS

9. **Technique.** L'hypothèse de départ du Plan d'action de l'IFS est qu'il existe des capacités techniques et de gestion latentes dans les organismes de l'Etat, les collectivités locales et communautaires, les projets de développement, les ONG, le secteur privé, le système financier, pour assurer une meilleure gestion des ressources naturelles en général et des sols en particulier. La dynamique enclenchée jusqu'à présent montre que ces capacités peuvent être utilisées au profit des communautés de base.

10. La recherche en Guinée a un handicap important en matière de gestion de la fertilité des sols. En effet, aucun programme n'a permis de déterminer les courbes de réponses des différentes cultures aux principaux éléments fertilisants. La réponse aux amendements calciques n'en est qu'à ses débuts également. L'étude des systèmes de production a commencé mais demande à être intensifiée pour parvenir à des résultats pratiques. L'IFS devrait permettre une remise à niveau en utilisant les raccourcis provenant de la recherche dans les pays voisins. Cela n'évitera pas l'expérimentation spécifique que l'IFS prend en compte dans son Plan d'action. Les connaissances techniques acquises par les cadres proviennent davantage de leur formation universitaire et des diverses formations et mises à niveau réalisées depuis 1985 par les projets de développement, notamment le PNSA, que d'une analyse des conditions de l'agriculture nationale. L'apport de l'IFS est de mettre comme priorité la recherche en milieu paysan et l'harmonisation des objectifs de recherche avec les stratégies paysannes.

11. L'impact le plus large est attendu de cette recherche, car elle concerne la majorité des agriculteurs du pays qui pratiquent l'agriculture pluviale sur la plus grande partie des terres de Guinée. La diffusion des effets de cette recherche sera vraisemblablement lent, car la plupart des agriculteurs ne représente pas une demande solvable d'intrants. Les services de vulgarisation les atteignent moins souvent, pourtant le patrimoine foncier est en grande partie entre leurs mains et l'IFS ne les intéressera que si la recherche et la vulgarisation peuvent mettre à leur disposition des techniques d'agriculture durable qui augmentent significativement leur revenu.

12. **Environnement.** Le Plan d'action devrait avoir un impact très favorable sur la protection et la conservation des ressources naturelles. En recommandant la nutrition intégrée des plantes et en proposant des technologies conservatrices comme l'agroforesterie, les plantes de couverture, l'amélioration des jachères, le Plan d'action aura un effet bénéfique à court terme sur le milieu ambiant des systèmes intensifiés et à plus long terme sur les systèmes extensifs. Par ailleurs, les niveaux très bas d'utilisation des engrais minéraux envisagés ne présentent pas de risque de pollution. Toutefois, afin d'atténuer tout effet potentiel environnemental et social néfaste dans les cas où l'agriculteur serait amené à utiliser des doses d'engrais élevées, une information sera donnée aux cadres et aux utilisateurs afin de prendre les mesures d'atténuation requises.

13. **Institutions.** Les conclusions des évaluations<sup>20</sup> du développement rural mettent en lumière la nécessité d'organiser : les services publics, le secteur privé et le secteur agricole en vue de l'intensification de l'agriculture en préservant les ressources naturelles. Ces analyses montrent que l'intensification est entravée par : (i) le rôle centralisateur de l'Etat, (ii) l'insécurité foncière, (iii) la faiblesse du secteur privé importateur et distributeur d'intrants, (iv) l'atomisation et l'isolement du secteur agricole, et (v) le faible rôle joué par les communautés rurales. Le Plan

---

<sup>20</sup> Voir la partie du Plan d'action concernant le cadre stratégique actuel et la politique agricole.

d'action de l'IFS abordera ces contraintes et devrait avoir un impact favorable dans les domaines suivants : (i) clarification du rôle de l'Etat, (ii) sécurité foncière, (iii) renforcement des capacités du secteur privé des intrants, (iv) organisation de la profession agricole et, (v) implication des communautés rurales.

14. La clarification du rôle de l'Etat passera par le renforcement de ses prérogatives, consistant en : (i) la formulation d'une politique d'intensification qui préserve les ressources naturelles, (ii) l'exercice d'une surveillance de la dégradation des sols et (iii) la mise en place de normes et d'un contrôle de qualité des intrants. Par contre, il devrait réviser son rôle dans la régulation des marchés, en se retirant des interventions directes en particulier dans les dons d'intrants (KR II).

15. La sécurité foncière sera renforcée par des actions à l'échelon des collectivités rurales (CRD) en collaboration étroite avec le PNIR 2 et sa composante foncière pilote. Le plan d'action contribuera à renforcer les capacités des CRD et à régler les problèmes fonciers dans le cadre du code foncier dont le texte est en cours de révision.

16. Le renforcement des capacités du secteur privé des intrants se ferait en appuyant financièrement le secteur privé, par la création des conditions d'un bon développement de l'initiative privée. Le Plan d'action faciliterait l'installation de gérants de stocks de proximité et d'auxiliaires d'intensification, par-là il permettrait au réseau de distribution de s'étendre et de mieux remplir son rôle.

17. L'organisation de la profession agricole serait stimulée par des activités rentables comme l'approvisionnement en intrants et le crédit. Il donnerait plus d'importance au rôle de défense des intérêts des groupements de producteurs qui revient aux Chambres d'agriculture. Par ces actions, l'IFS conforterait les mécanismes par lesquels le monde paysan devrait trouver en lui-même les moyens de son propre développement.

18. L'implication des communautés rurales est la pierre angulaire de la politique de décentralisation ; l'IFS devrait contribuer à renforcer la capacité des CRD à élaborer et exécuter des projets de développement. Par ce canal, l'IFS devrait contribuer à la convergence des ressources humaines et financières vers des activités rentables acceptables pour l'environnement.

## **E. BENEFICES SOCIAUX**

19. L'évaluation sociale des profils de projets déjà élaborés par l'IFS montre qu'ils concernent en majorité des groupes de population pauvres. D'une part, ils reposent sur une demande des communautés locales et sur le contrôle des actions par les intéressés. D'autre part, alors que les groupes culturels guinéens sont très stratifiés et organisés autour de la caste, de l'âge, de la parenté et du statut social des hommes et des femmes, une analyse des bénéficiaires potentiels laisse entrevoir la part importante qui sera accordée aux groupes marginaux. La place faite au maraîchage, activité essentiellement féminine, est la preuve de cette orientation.

20. Les projets proposés présentent de plus, un fort potentiel de réduction de la pauvreté en milieu rural. En favorisant l'amélioration durable de la productivité, ils ont une influence directe sur les productions destinées à l'autoconsommation et à la vente et donc sur le revenu. Par ailleurs, en développant l'activité commerciale en milieu rural, les projets contribuent à développer l'emploi rural. L'installation d'auxiliaires d'intensification et de formateurs de champs-écoles pourraient correspondre à la reconversion d'agents de vulgarisation ou à une création nette d'emploi.

## SUITE A DONNER

1. Il a été suggéré à l'atelier qu'un forum sur le sujet ouvre le débat sur la fertilité des sols à un plus grand nombre de participants. L'initiative en reviendrait aux Chambres d'Agriculture.
2. L'IFS en suivant une démarche de réponse à la demande, s'est d'abord adressé aux agriculteurs cherchant à intensifier leur production pour approvisionner le marché. Les moyens d'intensification sont principalement une meilleure maîtrise de l'eau et l'utilisation des intrants. Dans ces domaines, certaines réponses existent et une simple mise au point de la recherche pourrait suffire. En revanche, l'étude des différents systèmes vivriers basés largement sur de l'autosubsistance familiale, sont encore insuffisamment étudiés et les solutions qui demandent des réponses économiquement et socialement acceptables devraient sortir des programmes proposés par l'IFS mais à plus long terme.
3. Une rencontre avec la Sté Fondis qui a en projet la construction de la cimenterie de Bangouyah sera organisée par la Coordination pour discuter des conditions dans lesquelles cette société pourrait produire des amendements agricoles.
4. L'IFS devrait de situer dans le cadre stratégique national de protection de l'environnement qui devrait être communiqué à la Coordination de l'IFS par le Service de l'Environnement rattaché au Ministère des mines. Il sera alors possible d'établir un programme commun de renforcement des capacités de ce Service pour aborder les problèmes de gestion durable de la fertilité des sols et non plus de formations réservés aux seuls conseillers ou prescripteurs de l'agriculture.
5. La constitution d'un Conseil national de l'IFS à compétence interministérielle est à rechercher pour le pilotage de l'exécution du Plan d'action. A l'atelier, il a été suggéré de le rattacher aux institutions déjà existantes. Une solution envisageable serait de réactiver le Comité de gestion de l'environnement ou d'utiliser le comité de pilotage du PSSA.
6. Le Coordonnateur de l'IFS, devrait poser au Gouvernement la question concernant le statut de l'Unité de coordination proposée au Plan d'action, afin que les problèmes de ressources et de continuité de la préparation soient réglés au plus vite. Les propositions consisteraient à placer l'Unité de Coordination à l'IRAG, comme l'a proposé l'atelier, ou à fusionner les coordinations de l'IFS et du PSSA.
7. Le BCEPA devrait envoyer à la BM les propositions pour que soient incluses dans la restructuration du PNSA des charges afférentes au Plan d'action de l'IFS et qui concernent les services agricoles, y compris le SENASOL.
8. Le Coordonnateur devrait relancer les contacts avec les projets financés par la BM, susceptibles d'apporter un appui à l'IFS : PCEPA, PRCI, PNIR II, PACV.
9. Le Coordonnateur devrait engager une démarche pour informer l'Ordonnateur national du FED de la demande officielle du Gouvernement d'inclure le Plan d'action de l'IFS dans le Programme indicatif national du 9ème FED.
10. Les contacts avec l'Ambassade du Japon, la Coopération allemande et le FIDA n'ayant pu avoir lieu lors de la réunion des bailleurs de fonds devraient impérativement être

poursuivis vu l'engagement de ces bailleurs, dans l'approvisionnement en intrants (Japon), les projets de DR (Allemagne) et l'organisation du micro-crédit (FIDA).

REPUBLICQUE DE GUINEE  
INITIATIVE POUR LA FERTILITE DES SOLS (IFS)  
PLAN D'ACTION NATIONAL

**Tableau 1: Solutions possibles par régions naturelles et grands systèmes agraires**

Grandes régions naturelles	Systèmes agraires	Contraintes	Solutions techniques envisageables à titre d'exemple
Guinée forestière	Jachère forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse rapide de la productivité,</li> <li>• envahissement par l'herbe</li> <li>• érosion</li> <li>• déforestation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargner les zones sensibles,</li> <li>• allonger la période de culture,</li> <li>• remplacer la forêt par des cultures pérennes,</li> <li>• cultiver des espèces annuelles associées.</li> </ul>
	Bas fonds et versants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excès d'eau dans le bas fond,</li> <li>• épuisement des sols des versants et des bas fonds,</li> <li>• aménagements mal conçus,</li> <li>• tourbes incultes,</li> <li>• toxicité ferrique,</li> <li>• maladies des plantes,</li> <li>• parasitoses humaines, sédimentation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des bas de pente,</li> <li>• diversification des cultures,</li> <li>• élevage proche du bas fond,</li> <li>• recyclage des déchets hors du bas fond,</li> <li>• fertilisation et amendements programmés,</li> <li>• contrôle chimique des eaux à la sortie du bas fond,</li> <li>• suivi de la santé des populations.</li> </ul>
Haute Guinée	Elevage extensif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vaine pâture,</li> <li>• difficultés de transport,</li> <li>• mauvaise gestion des déjections animales,</li> <li>• manque de fourrage de qualité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rationalisation de l'affouragement du bétail,</li> <li>• maîtrise de l'érosion,</li> <li>• apports de fertilisants chimiques,</li> <li>• plantes de couverture,</li> <li>• modification des pratiques d'élevage,</li> <li>• transport par charrettes à traction animale,</li> <li>• mécanisation adaptée.</li> </ul>
	Elevage extensif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brûlis des jachères,</li> <li>• érosion,</li> <li>• cultures itinérantes,</li> <li>• faible réserve en eau,</li> <li>• enherbement,</li> <li>• déficit en phosphore.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte anti-érosive,</li> <li>• rotation des cultures,</li> <li>• billons,</li> <li>• fertilisation phosphorée,</li> <li>• agro-foresterie,</li> <li>• charrettes,</li> <li>• fumier.</li> </ul>
Moyenne Guinée	Intégration agriculture-élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte incomplète des déjections animales,</li> <li>• manque d'eau pour arroser,</li> <li>• difficulté de transport,</li> <li>• vaine pâture,</li> <li>• déficit fourrager,</li> <li>• formation des paysans,</li> <li>• capacité d'investissement,</li> <li>• règles foncières,</li> <li>• sols peu profonds et acides,</li> <li>• manques d'intrants agricoles et zootechniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la collecte des déjections,</li> <li>• production fourragère intensive,</li> <li>• lutte anti-érosive,</li> <li>• lutte contre les feux,</li> <li>• apports d'engrais minéraux avec du phosphore et du soufre, sur les jardins et en périphérie,</li> <li>• compost d'ordures, biogaz,</li> <li>• citerne à eau de pluie,</li> </ul>
	Intégration agriculture-élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de l'eau,</li> <li>• règles foncières,</li> <li>• manque de fumier,</li> <li>• manque d'engrais,</li> <li>• maladies,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• parcs à fumier en bordure de bas fond,</li> <li>• prairies artificielles en bordure de bas fonds,</li> <li>• compostières,</li> <li>• apports d'engrais et utilisation de produits phytosanitaires,</li> <li>• Réhabilitation de l'hydraulique,</li> <li>• Puits busés et pompes à pédale.</li> </ul>



Grandes régions naturelles	Systèmes agraires	Contraintes	Solutions techniques <sup>21</sup> envisageables à titre d'exemple
Guinée maritime	Rizière de mangrove	<ul style="list-style-type: none"> <li>acidification,</li> <li>accès à l'eau douce et de mer limités,</li> <li>contrôle des marées,</li> <li>salinité élevée,</li> <li>enherbement,</li> <li>manque de main-d'œuvre,</li> <li>entretien des digues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle de la circulation des eaux,</li> <li>variétés adaptées,</li> <li>fertilisation des pépinières,</li> <li>amendements calcaires,</li> <li>engrais minéraux,</li> <li>dessalement et désherbage,</li> <li>billonnage haut.</li> </ul>
	Bas fond et versants	<ul style="list-style-type: none"> <li>acidité</li> <li>déficiences en oligo-éléments,</li> <li>sensibilité à l'érosion,</li> <li>faible réserve en eau,</li> <li>forte pression démographique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amendements calco-magnésiens,</li> <li>fertilisation minérale,</li> <li>apports d'oligo-éléments,</li> <li>compostage,</li> <li>rotations culturale pour la maîtrise de l'herbe,</li> <li>lutte anti-érosive,</li> <li>cultures annuelles associées et emboîtées,</li> <li>irrigation de complément,</li> <li>matériel de broyage des résidus,</li> <li>agro-foresterie.</li> </ul>
	Bas fond et versants	<ul style="list-style-type: none"> <li>forte sensibilité à l'érosion,</li> <li>faible réserve en eau des sols,</li> <li>faible réserve en fertilisants minéraux,</li> <li>déficiences en oligo-éléments,</li> <li>érosion en nappe et en rigoles,</li> <li>feux de brousse,</li> <li>manque de main œuvre,</li> <li>manque de bois de feu,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>plantations pérennes associées,</li> <li>palmiers à huile et plantes de couverture,</li> <li>cordons de pierres,</li> <li>haies à croissance rapide,</li> <li>cultures annuelles associées et emboîtées,</li> <li>ananas et cultures d'hivernage en bas de versants,</li> <li>irrigation de complément,</li> <li>engrais.</li> <li>compostières.</li> </ul>

**Tableau 2: Coûts estimatifs globaux**

COMPOSANTES ET ACTIVITES	MONTANT	%
	\$EU	
<b>I APPUI AUX INSTITUTIONS NATIONALES</b>	<b>14,391,820</b>	<b>38.4</b>
<b>1.1 Formulation de politiques</b>		
1.1.1 Formulation et coordination de la politique de l'environnement	216,000	0.6
1.1.2 Formulation de la politique de gestion des sols	738,600	2.0
1.1.3 Surveillance de la dégradation des sols	2,580,600	6.9
<b>1.2 Création d'un environnement stimulant</b>		
1.2.1 Sécurisation foncière		
1.2.2 Libéralisation du marché des intrants		
1.2.2.1 Réforme de la gestion du KR2	1,500,000	4.0
1.2.2.2 Réformes juridiques et réglementaires	23,000	0.1
1.2.2.3 Contrôle de qualité des engrais	660,000	1.8
1.2.2.4 Création d'un système d'information sur les intrants	576,000	1.5
1.2.3 Réforme fiscale: détaxation des importations d'engrais	1,140,000	3.0
<b>1.3 Génération et diffusion de technologies</b>		
1.3.1 Développement de la recherche adaptative en milieu paysan	979,200	2.6
1.3.2 Vulgarisation et formation		
1.3.2.1 Formation de formateurs en cascade	1,288,200	3.4
1.3.2.2 Vulgarisation	1,680,720	4.5

<sup>21</sup> Les solutions à caractère technique ne sont pas exclues, elles sont reprises dans le tableau 5.

GUINEE: Initiative pour la fertilité des sols (IFS)  
Plan d'action national

---

1.3.2.3 Réseau de champs-écoles (300 champs-écoles)	2,374,700	6.3
1.3.3 Formation de jeunes agronomes et techniciens	204,000	0.5
<b>1.4 Création d'une unité de coordination du Plan d'action</b>	430,800	1.2
<b>2. RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVE</b>	<b>11,647,900</b>	<b>31.1</b>
2.1 Soutien au secteur privé pour le suivi des réformes	195,000	0.5
2.2 Création et mise en place de mécanismes de financement		
2.2.1 Création d'un fonds de garantie pour importations	6,000,000	16.0
2.2.2 Constitution d'une ligne de crédit pour importations	1,500,000	4.0
2.2.3 Promotion de la tierce détention	1,000,000	2.7
2.3 Appuis divers au secteur privé de la distribution		
2.3.1 Formation des distributeurs	90,900	0.2
2.3.2 Appui à l'installation d'auxiliaires d'intensification et de stockeras de proximité	2,370,000	6.3
2.3.3 Appui à l'installation d'unités de conditionnement d'engrais et d'exploitation de gisements naturels d'amendements	492,000	1.3
<b>3 SOUTIEN AUX ORGANISATIONS RURALES</b>	<b>5,914,674</b>	<b>15.8</b>
3.1 Soutien aux OP pour le suivi des réformes	213,600	0.6
3.2 Création et mise en place de mécanismes de financement		
3.2.1 Création de fonds de roulement détenus par les OP	1,955,000	5.2
3.2.2 Augmentation de la capacité financière des SFD	1,955,000	5.2
3.2.3 Crédit aux agriculteurs pour charrettes	1,000,000	2.7
3.2.4 Création d'une centrale de risques	108,000	0.3
3.3 Appuis divers aux OP		
3.3.1 Formation des OP	90,900	
3.3.2 Appui au parcage des troupeaux	108,174	0.3
3.3.3 Promotion des légumineuses	484,000	1.3
<b>4 EXECUTION DE PROJETS DE REDUCTION DE LA PAUVRETE PAR LA GESTION DE LA FERTILITE DES SOLS</b>	<b>5,500,000</b>	<b>14.7</b>
<b>TOTAL COUTS ESTIMATIFS</b>	<b>37,454,394</b>	<b>100.0</b>

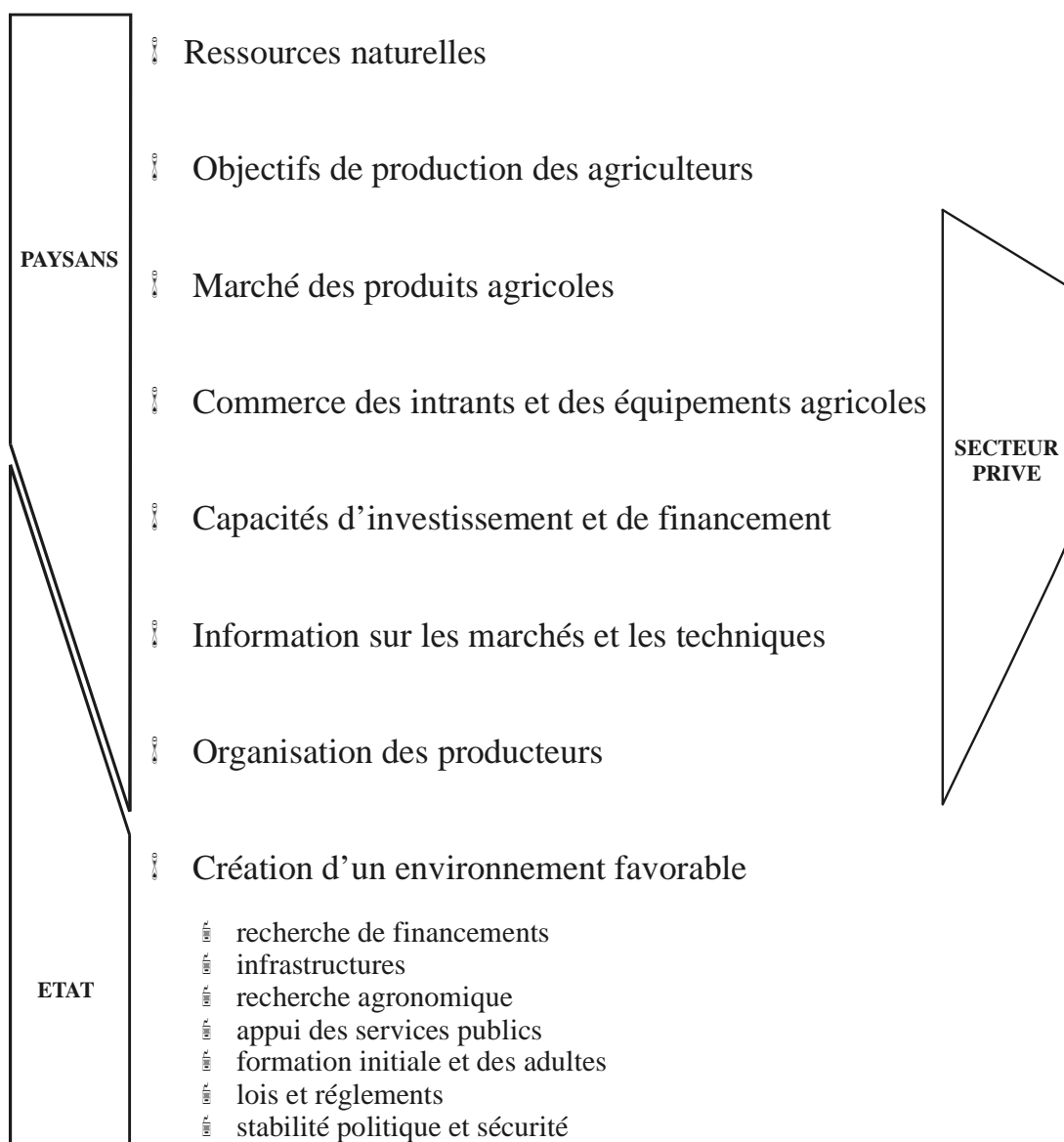
**Schéma N°1**

**DOMAINES INFLUENÇANT LA FERTILITE DES SOLS  
ET PARTIES CONCERNEES**

**REPUBLIQUE DE GUINEE : INITIATIVE POUR LA FERTILITE DES SOLS**

**ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION NATIONAL**

**PRESENTATION SYNTHETIQUE**



COMPOSANTES ET ACTIVITES	RESPONSABLES	COUTS ESTIMATIFS EN \$EU ET BAILLEURS POSSIBLES
<b>1. APPUI AUX INSTITUTIONS NATIONALES</b>		
<b>1.1 Formulation de politiques</b>		
<b>1.1.1</b> Actualisation de la Politique nationale de gestion de l'environnement et réactivation du comité	DN Environnement	216.000 \$ PRCI FEM
<b>1.1.2</b> Formulation de la Politique nationale de gestion des sols	DNA	738.600 \$ PRCI
<b>1.1.3</b> Surveillance de la dégradation des sols et analyse d'impacts	SENASOL IRAG	2.580.600 \$ PRCI
<b>1.2 Création d'un environnement stimulant</b>		
<b>1.2.1</b> Promotion de la sécurité foncière	PNIR 2	PNIR2 – PACV
<b>1.2.2</b> Libéralisation du marché des intrants : engrais minéraux et amendements calciques		
<b>1.2.2.1</b> Continuation de la réforme de la gestion du KR2.	DNA	1.500.000 \$ KR2/Japon
<b>1.2.2.2</b> Promotion des réformes juridiques et réglementaires	DNA	23.000 \$ FAO, PRCI
<b>1.2.2.3</b> Mise en place d'un système de contrôle de qualité des engrais	SENASOL	660.000 \$ PRCI
<b>1.2.2.4</b> Création d'un système d'information sur les intrants	DNA	576.000 \$ PRCI
<b>1.2.3</b> Réformes fiscales par détaxation des importations d'intrants	Ministère des Finances	1.140.000 \$ CRP-BM
<b>1.2.4</b> Mesures d'accompagnement		
<b>1.2.4.1</b> Désenclavement des régions		PNIR2
<b>1.2.4.2</b> Commercialisation des produits agricoles		PNIR2, CRP-BM
<b>1.3. Génération et diffusion des technologies de gestion de la fertilité des sols</b>		
<b>1.3.1</b> Recherche adaptative en milieu paysan	IRAG	979.200 \$ PRCI, PACV
<b>1.3.2</b> Vulgarisation des technologies disponibles		
<b>1.3.2.1.</b> Formation de formateurs en cascade	IRAG	1.288.200\$ PRCI
<b>1.3.2.2.</b> Diffusion des technologies auprès des agriculteurs	SNPRV, ONG	1.680.720\$ PACV
<b>1.3.2.3</b> Mise en place d'un réseau de champs-écoles	IRAG, CRD	2.374.700 \$ PACV, PRCI

COMPOSANTES ET ACTIVITES	RESPONSABLES	COUTS ESTIMATIFS EN \$EU ET BAILLEURS POSSIBLES
<b>1.3.3.</b> Formation d'une nouvelle génération d'agronomes et de techniciens	Université de Conakry	204.000 \$ PRCI
<b>1.4 Création de l'unité de coordination du Plan d'action</b>		
Mise en place de l'unité de coordination sous tutelle d'un Comité de pilotage interministériel	Secrétaire Général du MAE	430.800 \$ CRP-BM
<b>2. RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVE</b>		
<b>2.1</b> Soutien au secteur privé pour le suivi des réformes	APIDIA	195.000 \$ CRP-BM
<b>2.2</b> Création et mise en place de mécanismes de financement		
<b>2.2.1.</b> Création d'un fonds de garantie pour importations d'intrants	Banque Commission paritaire	6.000.000 KR2/Japon, BM, FIDA
<b>2.2.2.</b> Constitution d'une ligne de crédit pour importations d'engrais	Banque Commission paritaire	1.500.000 \$ USAID, AFD
<b>2.2.3.</b> Promotion de crédits fournisseurs telle que la tierce détention	Secteur privé	1.000.000 \$ Fournisseurs
<b>2.3</b> Appuis divers au secteur privé de la distribution des intrants		
<b>2.3.1</b> Formation des distributeurs aux méthodes d'approvisionnement en intrants	APIDIA	90.900 \$ CRP-BM
<b>2.3.2</b> Appui à l'installation d'auxiliaires d'intensification et de gérants de stocks de proximité	ONG Secteur privé	2.370.000 \$ CRP-BM, SG 2000
<b>2.3.3.</b> Appui à l'installation de petites unités de conditionnement des engrais et d'exploitation de gisements naturels d'éléments fertilisants et d'amendements calciques	Chambre de commerce, de l'industrie et de l'artisanat	492.000 \$ CRP-BM, IFA
<b>3. SOUTIEN AUX ORGANISATIONS RURALES</b>		
<b>3.1</b> Soutien pour le suivi des réformes	Chambre d'agriculture	213.600 \$ CRP-BM
<b>3.2</b> Création et mise en place de mécanismes de financement		
<b>3.2.1</b> Création de fonds de roulement au profit des OP	Banque Commission paritaire	1.955.000 \$ AFD, USAID
<b>3.2.2</b> Augmentation des capacités financières des SFD	Consortium SFD	1.955.000 \$ AFD
<b>3.2.3</b> Crédit aux agriculteurs pour l'achat de charrettes	SFD	1.000.000 \$ PNIR2, PACV
<b>3.2.4</b> Création d'une centrale de risques et d'impayés	Consortium financier	108.000 \$ PRCI, CRP-BM
<b>3.3</b> Appuis divers aux OP		
<b>3.3.1.</b> Formation des OP aux méthodes d'approvisionnement en intrants	Chambre d'agriculture	90.900 \$ CRP-BM
<b>3.3.2</b> Appui au parage de nuit des animaux	Chambre d'agriculture	108.174 \$ CRP-BM, UE
<b>3.3.3</b> Promotion de la production, conservation,	Chambre d'agriculture	484.000 \$

GUINEE: Initiative pour la fertilité des sols (IFS)  
Plan d'action national

---

consommation et exportation de graines de légumineuses		PRCI, CRP-BM
--	--	--------------

COMPOSANTES ET ACTIVITES	RESPONSABLES	COUTS ESTIMATIFS EN \$EU ET BAILLEURS POSSIBLES
<b>4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE TERRAIN</b>		
Mise en place de projets	CRD	5.500.000 \$ Voir Annexe 2 liste projets et bailleurs possibles
<b>TOTAL COUTS ESTIMATIFS</b>		<b>37.454.394 \$</b>

## REPUBLIQUE DE GUINEE : INITIATIVE POUR LA FERTILITE DES SOLS

### ANNEXE 2 : LISTE ET FICHES DES PROJETS ELABORES

N° FICHE	TITRE DU PROJET	RESPONSABLES	BAILLEURS DE FONDS POSSIBLES
<b>GUINEE MARITIME</b>			
1	Intensification du maraîchage dans les bas-fonds exploités par l'Union des femmes de Bangouya. Préfecture de Kindia	OP, SNPRV	UE, AFD
2	Approvisionnement en engrais et intrants des producteurs de banane de la région de Kindia	OP, Crédit rural	UE, AFD
3	Approvisionnement en engrais et intrants des groupements de petite riziculture par l'APEK à Kindia	APEK	Jumelage, Guinée 44
4	Approvisionnement en engrais et intrants des groupements maraîchers féminins mettant en valeur les bas-fonds aménagés sur le modèle de Dakhagbé (Boffa)	OP, Chambre d'agriculture	AFD
5	Fabrication de compost enrichi avec des déchets industriels pour la culture de l'ananas par les Unions de producteurs de Maferenya (Forecariah)	OP, IRAG	Libye
6	Intensification des systèmes de production dans les bas-fonds de Yataya (Conakry)	OP, Chambre d'agriculture	UE
7	Approvisionnement en engrais de 60 groupements d'intensification vivrière et maraîchère des petits agriculteurs du PAPE/BGN financé par le FIDA près de Dubreka	OP, Projet FIDA/BG	FIDA
8	Intensification du maraîchage au niveau de la Coopérative de producteurs de légumes Fria (COPROLEF). Préfecture de Fria. Commune urbaine	OP, Crédit rural	AFD
9	Utilisation des fumiers de parc de nuit des bovins transhumants et des engrais dans les aménagements rizicoles de la sous-préfecture de Tougnifili	OP, Chambre d'agriculture	UE
10	Fabrication d'un compost d'ordures urbaines à Conakry pour approvisionner en fertilisants les maraîchers de la zone péri-urbaine	Gouvernorat de Conakry	BM, Projet urbain
<b>MOYENNE GUINEE</b>			
11	Options de gestion durable de la fertilité des sols et promotion d'actions d'intégration agriculture-élevage au périmètre de	OP, CRD	SG 2000, AFD

	Sagara-Labé		
12	Démonstration d'options d'optimisation de l'utilisation des engrais minéraux et organiques au groupement de Balaya-Lélouma	OP, CRD, SG 2000, FPF	AFD, JICA
13	Démonstration d'options d'optimisation de l'utilisation des engrais minéraux et organiques aux groupements de Allawali de Konah et Tangaly-Tougué	OP, CRD, IRAG, ESSOR, FPF	AFD, JICA
14	Mise au point d'un système intégré de gestion de fertilité des sols et protection de l'environnement à Mali Missidé – Mali	OP, CRD, FPF	AFD, UE
15	Introduction de cultures de rente comme alternative à la monoculture de la tomate à N'Deylal-Mamou	OP, CRD, FPF, SG 2000	AFD, JICA
16	Gestion de résidus de récolte par le système de compostage au périmètre du groupement féminin de Tangama-Dalaba	OP, CRD, FPF, SG 2000	AFD, JICA

N° FICHE	TITRE DU PROJET	RESPONSABLES	BAILLEURS DE FONDS POSSIBLES
<b>HAUTE GUINEE</b>			
17	Intensification de la culture d'igname dans les sous-préfectures de Tintioulen et de Sabadou Baranama à Kankan	OP, Chambre d'agriculture, IRAG	UE, AFD
18	Fabrication d'un compost d'ordures urbaines pour l'approvisionnement en fertilisants organiques des groupements féminins maraîchers installés en bordure du Milo à Kankan	OP, Commune de Kankan, IRAG	AFD, UE
19	Approvisionnement en intrants et engrais des groupements informels maraîchers de la préfecture de Kankan	OP, Chambre d'agriculture, SPECIA	AFD
20	Projet d'utilisation d'engrais organiques et minéraux dans les bas-fonds rizicoles aménagés dans la sous-préfecture de Komodou, Kérouané	OP, Chambre d'agriculture, CAOPA	AFD
21	Intensification du maraîchage par l'introduction de la petite irrigation par pompage et de la fertilisation organo-minérale à Laya-Doula et Konindou	OP, Chambre d'agriculture, ASSODERE	BM, PACV
22	Mise en place d'un système de restauration des sols lessivés de Morodou et Farabakouno à partir d'un aménagement primaire et de l'utilisation de la fumure organique et des plantes de couverture	OP, IRAG, ASSODERE	UE, JICA
23	Défense, restauration et gestion de la fertilité des sols de Bissikrima et de Komodou	OP, Chambre d'agriculture	UE
<b>GUINEE FORESTIERE</b>			
24	Appui à la gestion durable de l'agriculture sur le terroir de Bola, en bordure de la forêt classée du Mont Béro (PGRR/KFW)	OP, PGRR/GTZ, SNPRV	KFW
25	Approvisionnement en engrais et intrants des paysans des Associations de services financiers soutenus par le PDPEF/FIDA pour l'intensification du café et du riz de bas-fonds	OP, PDPEF	FIDA



GUINEE: Initiative pour la fertilité des sols (IFS)  
Plan d'action national

---

26	Approvisionnement en engrais et intrants des groupements féminins informels maraîchers de Mansonia et Sourindou près de Kissidougou	OP, Chambre d'agriculture, Autopromotion (GTZ)	KFW
27	Appui à l'exploitation durable des bas-fonds des groupements de riziculteurs de Diecké et de Bignamou pour la maintenance des aménagements et l'approvisionnement en intrants	OP, IRAG, Consortium bas-fonds (IRAG-CIRAD)	JICA, UE
28	Plantation familiale semi-intensive de palmiers améliorés en altitude pour les groupements de planteurs de palmier à huile à Sérédou-Macenta	OP, Chambre d'agriculture	UE, AFD
29	Intensification du maraîchage dans les bas-fonds péri-urbains de Nongolo dans la préfecture de Guékédou	OP, SPCIA	HCR
30	Restauration, maintien de la fertilité et maîtrise des mauvaises herbes en riziculture pluviale sur jachère de courte durée (1-4 ans). Cas de l'Union des producteurs de riz de Gouécké	OP, IRAG, SNPRV	UE

## FICHE 1

TITRE	Intensification du maraîchage dans les bas-fonds exploités par l'Union des femmes de Bangouya. Préfecture de Kindia
LOCALISATION	Guinée Maritime Préfecture de Kindia
SPECULATION	Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	20 groupements de femmes
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organisation de 20 groupements</li><li>2. Organisation de la commercialisation</li><li>3. Amélioration des aménagements des bas-fonds</li><li>4. Fonds pour la maintenance des aménagements et l'achat d'intrants</li></ol>
OPERATEURS	OP, IRAG, SNPRV, Génie rural, Distributeurs d'intrants, Chambre d'agriculture, Bailleurs de fonds.

## FICHE 2

TITRE	Approvisionnement en engrais et intrants des producteurs de bananes de la région de Kindia
LOCALISATION	Guinée Maritime Kindia
SPECULATION	Banane douce pour l'exportation
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organisation des planteurs</li><li>2. Groupage des demandes d'intrants (engrais minéraux et organiques)</li><li>3. Montage financier (pour la solvabilité des demandes groupées)</li><li>4. Etablissement de contrats d'approvisionnement avec les fournisseurs</li></ol>
OPERATEURS:	OP, SNPRV, Crédit rural, Bailleurs de fonds

### FICHE 3

TITRE	Approvisionnement en engrais et intrants des groupements de petites rizicultures par l'APEK à Kindia
LOCALISATION	Guinée Maritime Préfectures de Kindia, Téliélé, Forecariah, Coyah et Dubréka
SPECULATION	Riz Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	1 200 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en place d'un programme raisonné d'intensification (assolement, aménagements hydrauliques, petits équipements hydrauliques de contre-saison, gestion des résidus pour le bétail, compost)</li><li>2. Organisation de la commercialisation du riz et des légumes</li><li>3. Démonstration de l'intensification par des champs d'intensification de référence</li><li>4. Création d'une banque de riz pour financer le programme d'intensification</li><li>5. Dotation d'une ligne de crédit sur 3 ans pour capitaliser les fonds circulants intrants</li><li>6. Amélioration des aménagements hydrauliques</li><li>7. Développement d'accords avec les OP d'éleveurs pour l'accès au fumier de parcs</li><li>8. Valorisation des déchets et de fumier avec des compostières</li><li>9. Installation d'auxiliaires d'intensification</li><li>10. Création d'un suivi-évaluation du programme</li></ol>
OPERATEURS	OP, APEK, Auxiliaires d'intensification, Crédit rural, OP d'éleveurs, Bailleurs de fonds.

#### FICHE 4

TITRE	Approvisionnement en engrais et intrants des groupements maraîchers féminins mettant en valeur les bas-fonds aménagés sur le modèle de Dakhagbé (Boffa)
LOCALISATION	Guinée Maritime Préfecture de Boffa
SPECULATION	Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	400 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer l'organisation des groupements de femmes</li><li>2. Constitution d'une fédération de groupements</li><li>3. Création de fonds circulants pour les intrants</li><li>4. Mobilisation de la matière organique (compostières)</li><li>5. Mobilisation du guano de chauve-souris</li><li>6. Faciliter l'exhaure de l'eau (pompes à pédales)</li></ol>
OPERATEURS	Groupements de femmes, coopérative de conditionnement des guano, CA, SNPRV, Crédit rural, Bailleurs de fonds

## FICHE 5

TITRE	Fabrication de compost enrichi avec des déchets industriels pour la culture de l'ananas par les Unions de producteurs de Maferenya (Forecariah)
LOCALISATION	Guinée Maritime Préfecture de Forecariah
SPECULATION	Ananas
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	140 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Création d'une société de compostage</li><li>2. Construction de l'unité de compostage industriel (son de riz et déchets de l'industrie de l'ananas)</li><li>3. Mise en marche de l'unité de compostage, complémentation des fumures minérales</li><li>4. Acquisition d'un régime de croisière</li></ol>
OPERATEURS	OP, Société Salguidia, IRAG, Université de Conakry, Bailleurs de fonds

## FICHE 6

TITRE	Intensification des systèmes de production dans le bas-fonds de Yataya (Conakry)
LOCALISATION	Guinée Maritime Conakry
SPECULATION	Riz de mangrove Cultures de contre-saison: arachides, niébé, légumes
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	110 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Amélioration de la gestion de l'eau</li><li>2. Contrôle d'adventice sur le riz</li><li>3. Fonds de roulement intrants</li><li>4. Développement des cultures de contre-saison de hautes plaines</li><li>5. Jardins maraîchers de bas de versants</li><li>6. Contrôle du ruissellement et compostière</li><li>7. Ateliers d'engraissement petits ruminants</li><li>8. Utilisation de composts urbains</li></ol>
OPERATEURS:	OP, CA, SNPRV, IRAG, Génie rural, fournisseurs d'intrants, Crédit rural, Bailleurs de fonds

## FICHE 7

TITRE	Approvisionnement en engrais des 60 groupements d'intensification vivrière et maraîchère des petits agriculteurs du PAPE/BGN, financé par le FIDA près de Dubreka
LOCALISATION	Guinée Maritime Préfecture de Dubreka
SPECULATION	Riz Cultures maraîchères
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	1 200 familles avec priorité aux femmes
ACTIONS	1. Organisation des associations d'agriculteurs 2. Création d'un fonds circulant intrants pour chaque groupement 3. Organisation d'un circuit de distribution avec deux auxiliaires d'intensification
OPERATEURS	OP, distributeurs d'intrants, auxiliaires d'intensification, Crédit rural, Bailleurs de fonds



### FICHE 8

TITRE	Intensification du maraîchage au niveau de la coopérative des producteurs de légumes – Fria (COPROLEF). Préfecture de Fria Commune urbaine
LOCALISATION	Guinée maritime Préfecture de Fria
SPECULATION	Riz et autres céréales Cultures maraîchères
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	20 groupements
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organisation des groupements</li><li>2. Création de commissions pour l’approvisionnement en intrants et leur distribution, ainsi que la commercialisation des produits</li><li>3. Création d’un fonds collectif pour la maintenance des aménagements, l’achat d’intrants et la mise en place d’un crédit de campagne</li><li>4. Installation d’auxiliaires pour la maintenance et l’exploitation rentable des bas-fonds aménagés</li><li>5. Mobilisation des ressources locales de matières organiques</li><li>6. Amélioration de la gestion des bas-fonds</li><li>7. Construction de magasins de stockage</li><li>9. Organisation de la main-d’œuvre locale</li><li>10. Acquisition de semences convenables.</li></ol>
OPERATEURS	IRAG, SNPRV, Génie-rural, Distributeurs d’intrants, CRA, Crédit Rural, Bailleurs de fonds

## FICHE 9

TITRE	Utilisation des fumiers de parcs de nuit des bovins transhumants et des engrais dans les aménagements rizicoles de la sous-préfecture de Tougnifili
LOCALISATION	Guinée Maritime Préfecture de Boffa
SPECULATION	Riz Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	600 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcement et création de la Fédération des groupements</li><li>2. Organisation de la commercialisation des surplus</li><li>3. Contrat de gestion des Champs d'intensification de référence</li><li>4. Création d'une banque de riz</li><li>5. Dotation d'une ligne de crédit soutenant les fonds de roulements</li><li>6. Accords entre éleveurs et agriculteurs pour la formulation de fumier de parcs</li><li>7. Valorisation des déchets et création de jardins de case</li><li>8. Amélioration de la gestion hydraulique et du petit outillage</li><li>9. Installation des auxiliaires d'intensification</li><li>10. Unité de suivi-évaluation par l'IRAG</li></ol>
OPERATEURS	OP, CA, SNPRV, Auxiliaires d'intensification, Crédit Rural, OP d'éleveurs, Bailleurs de fonds

### FICHE 10

TITRE	Fabrication d'un compost d'ordures urbaines à Conakry pour approvisionner en fertilisants les maraîchers de la zone périurbaine
LOCALISATION	Guinée Maritime Conakry
SPECULATION	Fabrication de compost urbain Appui à la production maraîchère
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	2 500 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Collecte et tri des déchets fermentescibles</li><li>2. Transport des matériaux triés</li><li>3. Plate-forme de compostage</li><li>4. Création d'un réseau d'OP clients de l'entreprise de compostage</li></ol>
OPERATEURS	Gouvernorat de Conakry, organisations de quartiers, ONG de transport d'ordures, entreprise de compostage, IRAG, Bailleurs de fonds.

## FICHE 11

TITRE	Options de gestion durable de la fertilité des sols et promotion d'actions d'intégration agriculture-élevage au périmètre de Sagara-Labé
LOCALISATION	Moyenne Guinée Préfecture de Labé
SPECULATION	Riz Autres cultures: piment, café, pommes de terre
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	50 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Etablissement d'une haie vive autour du village</li><li>2. Implantation de 10 étales fumières</li><li>3. Promotion du compostage</li><li>4. Démonstration du mode d'application des engrais</li><li>5. Introduction de cultures de rente</li><li>6. Introduction de plantes légumineuses</li><li>7. Fabrication de 100 foyers améliorés</li><li>8. Reprofilage de 20 km de pistes</li><li>9. Réhabilitation de barrage et du système d'irrigation</li><li>10. Mise en place d'un fonds roulant de 10 millions FG</li></ol>
OPERATEURS	OP, CRD, IRAG, SNPRV, Génie rural, Chambre d'agriculture, Crédit Rural, SG 2000, ESSOR, Bailleurs de fonds.

## FICHE 12

TITRE	Démonstration d'options d'optimisation de l'utilisation des engrais minéraux et organiques au groupement de Balaya-Lélouma
LOCALISATION	Moyenne Guinée Préfecture de Lélouma
SPECULATION	Riz Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	35 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Promotion des techniques de compostage</li><li>2. Démonstration du mode d'application des engrais</li><li>3. Etablissement de haies vives à usages multiples</li><li>4. Mise en place d'un système anti-érosif avec vétiver</li><li>5. Aménagement de 10 ha de bas-fonds et réaménagement de 3,8ha</li><li>6. Mise en place d'un fonds roulant pour l'achat d'intrants</li></ol>
OPERATEURS	OP, CRD, IRAG, SNPRV, Génie rural, Chambre d'agriculture, Fédération de paysans, Crédit rural, SG 2000, ESSOR, Bailleurs de fonds.

### FICHE 13

TITRE	Démonstration d'options d'optimisation de l'utilisation des engrais minéraux et organiques aux groupements de Allawali de Konah et Tangaly, Tougué
LOCALISATION	Moyenne Guinée Préfecture de Tougué
SPECULATION	Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	44 femmes en deux groupements
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Introduction de haies vives à usage multiple</li><li>2. Introduction de plantes de couverture et pâture</li><li>3. Démonstration de l'application d'engrais</li><li>4. Démonstration de compostage</li><li>5. Mise en place d'étables fumières</li><li>6. Promotion de cultures de rente</li><li>7. Poursuite des aménagements</li><li>8. Renforcement du fonds de roulement</li></ol>
OPERATEURS	OP, CRD, IRAG, SNPRV, Génie rural, Chambre d'agriculture, Fédération des paysans du FD, Crédit rural, SG 2000, ESSOR, Bailleurs de fonds.

## FICHE 14

TITRE	Mise au point d'un système intégré de gestion de la fertilité des sols et protection de l'environnement à Mali, Missidé, Mali
LOCALISATION	Moyenne Guinée Préfecture de Mali
SPECULATION	Cultures vivrières Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	258 familles en 8 groupements
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en place d'étables fumières</li><li>2. Introduction de haies vives à usages multiples</li><li>3. Promotion des cultures de rente</li><li>4. Mise en place de petits crédits saisonniers</li><li>5. Démonstrations de l'utilisation rationnelle des engrais</li><li>6. Extension des aménagements sur 15 ha</li></ol>
OPERATEURS	OP, CRD, IRAG, SNPRV, Génie rural, Chambre d'agriculture, Fédération des paysans du FD, Crédit rural, SG 2000, ESSOR, Bailleurs de fonds.

### FICHE 15

TITRE	Introduction de cultures de rente comme alternative à la monoculture de la tomate à N'Deylal, Mamou
LOCALISATION	Moyenne Guinée Préfecture de Mamou
SPECULATION	Tomate et cultures de rente: café, piment, oignon, avocatier citronnier
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	55 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Compostage des résidus de récolte</li><li>2. Promotion des cultures de rente</li><li>3. Introduction de haies vives à usage multiple</li><li>4. Introduction de semences de tomate pour la culture hivernale</li><li>5. Mise en place de petits crédits saisonniers</li><li>6. Introduction de plantes de couverture</li><li>7. Réhabilitation du barrage de retenue et du réseau d'irrigation</li></ol>
OPERATEURS	OP, CRD, IRAG, SNPRV, Génie rural, Chambre d'agriculture, Fédération des paysans du FD, Crédit rural, SG 2000, ESSOR, Bailleurs de fonds



## FICHE 16

TITRE	Gestion de résidus de récolte par le système de compostage au périmètre du groupement féminin de Tangama, Dalaba
LOCALISATION	Moyenne Guinée Préfecture de Dalaba
SPECULATION	Maraîchage Cultures de rente: café, citronniers, piment
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	23 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Promotion de compostage des résidus de récolte</li><li>2. Optimisation de l'utilisation des engrais</li><li>3. Introduction de haies vives à usages multiples</li><li>4. Introduction de vétiver</li><li>5. Introduction de semences améliorées</li><li>6. Mise en place de petits crédits saisonniers pour l'achat d'intrants</li><li>7. Promotion de cultures de rente</li><li>8. Aménagement et réhabilitation de parcelles</li></ol>
OPERATEURS	OP, CRD, IRAG, SNPRV, Génie rural, Chambre d'agriculture, Fédération des paysans du FD, Crédit rural, SG 2000, ESSOR, Bailleurs de fonds

### FICHE 17

TITRE	Intensification de la culture de l'igname dans les sous-préfectures de Tintioulen et de Sabadou Baranama à Kankan
LOCALISATION	Haute Guinée Préfecture de Kankan
SPECULATION	Igname
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	4000 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organisation des groupements</li><li>2. Formation à la technique du compostage</li><li>3. Formation à l'utilisation d'engrais</li><li>4. Création d'un fonds circulant pour intrants</li><li>5. Organisation d'une Fédération des groupements de planteurs d'igname pour la commercialisation et l'approvisionnement en intrants</li></ol>
OPERATEURS	OP, Chambre d'agriculture, CAOPA, IRAG, SNPRV, Bailleurs de fonds

### FICHE 18

TITRE	Fabrication d'un compost d'ordures urbaines pour l'approvisionnement en fertilisants organiques des groupements féminins maraîchers installés aux bordures du Milo à Kankan
LOCALISATION	Haute Guinée Préfecture de Kankan
SPECULATION	Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	256 Familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer l'opération de collecte organisée par la commune</li><li>2. Organiser le transport jusqu'à la plate-forme de compostage</li><li>3. Création d'une plate-forme de compostage</li><li>4. Création d'une entreprise pour la gestion de la plate-forme de compostage</li><li>5. Renforcer le réseau de l'organisation paysanne féminine</li><li>6. Mise en place d'un programme de suivi technique de la qualité du compost et de sa valorisation par les systèmes de cultures</li></ol>
OPERATEURS	Commune, Quartiers de la ville, PME, IRAG, SNPRV, Bailleurs de fonds

### FICHE 19

TITRE	Approvisionnement en intrants et engrais des groupements informels maraîchers de la préfecture de Kankan
LOCALISATION	Haute Guinée Préfecture de Kankan
SPECULATION	Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	1500 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer l'organisation des groupements maraîchers</li><li>2. Fédération des groupements pour organiser la commercialisation et l'approvisionnement en intrants</li><li>3. Création de fonds circulants pour les intrants</li><li>4. Installation d'un auxiliaire d'intensification pour la préfecture</li><li>5. Mobilisation des ressources locales de matériaux organiques</li><li>6. Amélioration de l'accès à l'eau pour les cultures maraîchères</li></ol>
OPERATEURS	OP, Chambre d'agriculture, SNPRV, IRAG, SPECIA, Auxiliaire d'intensification, Bailleurs de fonds

## FICHE 20

TITRE	Projet d'utilisation des engrais organiques et minéraux dans les bas-fonds rizicoles aménagés dans la sous-préfecture de Komodou, Kérouané
LOCALISATION	Haute Guinée Préfecture de Kérouané
SPECULATION	Riz Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcement des groupements</li><li>2. Formation à l'utilisation de fumier et d'engrais</li><li>3. Organisation de la commercialisation des produits</li><li>4. Contrats avec les propriétaires terriens</li><li>5. Création d'un grenier banque</li><li>6. Mobilisation de l'épargne</li><li>7. Amélioration de la gestion hydraulique</li><li>8. Unité suivi-évaluation</li><li>9. Formation sur l'utilisation des récoltes et l'alimentation du bétail</li></ol>
OPERATEURS	OP, Chambre d'agriculture, SNPRV, OP éleveurs, Crédit rural, CAOPA, MAE, Bailleurs de fonds

## FICHE 21

TITRE	Intensification du maraîchage par l'introduction de la petite irrigation par pompage et la fertilisation organo-minérale à Laya-Doula et Konindou
LOCALISATION	Haute Guinée Préfectures de Faranah et Dabola
SPECULATION	Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	70 familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer la capacité organisationnelle des groupements</li><li>2. Mise en place d'un mécanisme de commercialisation</li><li>3. Mise en place d'une cellule suivi-évaluation</li></ol>
OPERATEURS	OP, Chambre d'agriculture, OP éleveurs, ASSODERE, IRAG, SNPRV, Bailleurs de fonds

## FICHE 22

TITRE	Mise en place d'un système de restauration des sols lessivés de Morodou et Farabakoura à partir d'un aménagement primaire et de l'utilisation de la fumure organique et des plantes de couverture
LOCALISATION	Haute Guinée Préfecture de Mandiana
SPECULATION	Coton, riz et cultures vivrières
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	327 Familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Aménagement primaire des petits bas-fonds</li><li>2. Introduction de plantes de couverture</li><li>3. Renforcement des pratiques paysannes de restauration</li><li>4. Mobilisation de l'épargne</li><li>5. Mise en place d'un circuit d'approvisionnement en intrants</li><li>6. Création de parcs de nuit pour les bovins</li><li>7. Mise en place d'une cellule technique</li></ol>
OPERATEURS	OP, SNPRV, Conseil Régional Artisanat, IRAG, Génie rural, ASSODERE, OP éleveurs, Bailleurs de fonds

### FICHE 23

TITRE	Défense, restauration et gestion de la fertilité des sols de Bissikrima et de Komodou
LOCALISATION	Haute Guinée Préfectures de Dabola et Kankan
SPECULATION	
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcement des groupements</li><li>2. Formation à la production de fumier et à l'utilisation d'engrais</li><li>2. Organisation de la commercialisation des produits</li><li>4. Contrats avec les propriétaires terriens des bas-fonds</li><li>5. Création d'un grenier-banque</li><li>6. Mobilisation de l'épargne</li><li>7. Amélioration de la gestion hydraulique</li><li>8. Formation des paysans sur l'utilisation des récoltes et l'alimentation du bétail</li></ol>
OPERATEURS	OP, Chambre d'agriculture, Projet forestier Bassins Versants, SNPRV, OP éleveurs, Bailleurs de fonds



## FICHE 24

TITRE	Appui à la gestion durable de l'agriculture sur les terroirs de Bola en bordure de la forêt classée du Mont Béro (Projet de mesures riveraines du PGRR financé par l'Allemagne)
LOCALISATION	Guinée Forestière Préfecture
SPECULATION	Riz Cultures diverses (maïs, fonio, arachide, etc.)
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Création et renforcement d'OP</li><li>2. Renforcement des capacités de commercialisation de surplus par contrat avec commerçant</li><li>3. Rationalisation de la production et de l'utilisation des fumiers et composts</li><li>4. Démonstration de différents niveaux intégrés d'intensification</li><li>5. Création d'épargne des fonds circulants pour les intrants</li><li>6. Installation d'auxiliaires d'intensification</li></ol>
OPERATEURS	OP, SNPRV, IRAG, Crédit Rural, auxiliaires d'intensification, Bailleurs de fonds

## FICHE 25

TITRE	Approvisionnement en engrais et intrants des paysans des associations de Services financiers soutenus par le PDPEF/FIDA pour l'intensification du café et du riz de bas fonds
LOCALISATION	Guinée Forestière Préfectures de N'Zérékoré, Macenta, Lola, Yomou et Guéckédou
SPECULATION	Café Riz
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	200 Familles
ACTIONS	1. Définition d'un plan d'intensification avec les associations 2. Création de fonds circulants d'intrants 3. Prêts de capitalisation des fonds circulants 4. Installation d'auxiliaires d'intensification
OPERATEURS	OP, auxiliaires d'intensification, Crédit rural, FIDA/Bailleurs de fonds

## FICHE 26

TITRE	Approvisionnement en intrants et engrais des groupements féminins informels maraîchers de Mansonia et Sourindou près de Kissidougou
LOCALISATION	Guinée forestière Préfecture de Kissidougou
SPECULATION	Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	800 Familles
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer l'organisation des groupements de femmes</li><li>2. Constitution d'une Fédération de groupements de femmes maraîchères de la Préfecture</li><li>3. Constitution de fonds circulants pour les intrants</li><li>4. Installation d'un auxiliaire d'intensification</li><li>5. Mobilisation des sources locales de matière organique</li><li>6. Facilités d'arrosage des surfaces maraîchères avec petit matériel</li></ol>
OPERATEURS	OP de femmes, CA, SNPRV, Auxiliaires d'intensification, Crédit rural, Bailleurs de fonds

### FICHE 27

TITRE	Appui à l'exploitation durable des bas-fonds des groupements de riziculteurs de Diécké et de Bignamou pour la maintenance des aménagements et l'approvisionnement en intrants
LOCALISATION	Guinée forestière Préfecture de Yomou
SPECULATION	Riz
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	25 groupements
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organisations des groupements</li><li>2. Création de 2 fédérations pour organiser la commercialisation des produits et l'approvisionnement en intrants</li><li>3. Création d'un fond collectif pour les aménagements, l'achat d'intrants et les crédits de campagne</li><li>4. Installation d'auxiliaires d'intensification</li><li>5. Lutte contre l'enherbement</li><li>6. Mobilisation des ressources locales de matières organiques et installation de rizi-pisciculture et porciculture</li></ol>
OPERATEURS	OP, IRAG, SNPRV, Génie rural, Distributeurs d'intrants, Chambre d'agriculture, Crédit rural, Bailleurs de fonds

## FICHE 28

TITRE	Plantation familiale semi-intensive de palmiers améliorés en altitude pour les groupements de planteurs de palmier à huile à Sérédou – Macenta
LOCALISATION	Guinée Forestière Préfecture de Macenta
SPECULATION	Palmier à huile
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	20 groupements
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organisation des groupements</li><li>2. Création d'une Fédération de planteurs</li><li>3. Développement des superficies de complantation de palmiers à huile</li><li>4. Création d'un fond collectif pour l'achat d'intrants et d'équipements pour la création d'huileries villageoises</li><li>5. Valorisation des résidus d'huilerie par la pisciculture et porciculture</li><li>6. Installation d'auxiliaires d'intensification</li></ol>
OPERATEURS	OP, IRAG, SNPRV, Génie Rural, Distributeurs d'intrants, Chambre d'Agriculture, Crédit rural, Bailleurs de fonds

## FICHE 29

TITRE	Intensification du maraîchage dans les bas-fonds périurbains de Nongolo dans la Préfecture de Guéckédou
LOCALISATION	Guinée Forestière Préfecture de Guéckédou
SPECULATION	Maraîchage
NOMBRE DE BENEFCIAIRES	30 groupements féminins
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organisation des groupements</li><li>2. Formation d'une Fédération de groupements maraîchers pour organiser la commercialisation et l'approvisionnement en intrants</li><li>3. Mise en place de fonds collectifs pour intrants</li><li>4. Installation d'auxiliaires d'intensification</li></ol>
OPERATEURS	OP, IRAG, SNPRV, Génie Rural, SPCIA, Chambre d'agriculture, Crédit rural, Bailleurs de fonds

### FICHE 30

TITRE	Restauration, maintien de la fertilité et maîtrise des mauvaises herbes en riziculture pluviale sur jachère de courte durée (1-4 ans). Cas de l'Union des producteurs de riz de Gouéké
LOCALISATION	Guinée Forestière Préfecture de N'Zérékoré
SPECULATION	Riz
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	17 groupements
ACTIONS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Développement de l'Union en Fédération des riziculteurs pour la mise en valeur des côtes et bas-fonds</li><li>2. Intensification de la production</li><li>3. Lutte contre l'enherbement</li><li>4. Initiation de la rizi-pisciculture et développement de la porciculture</li><li>5. Diversification des cultures en côtes et bas-fonds</li><li>6. Création d'un fonds collectif pour les aménagements, les intrants, le stockage et la commercialisation</li><li>7. Développement de l'encadrement et installation d'auxiliaires d'intensification</li></ol>
OPÉRATEURS	OP, IRAG, SNPRV, Projets rizicoles, Distributeurs d'intrants, Chambre d'agriculture, Crédit rural, Bailleurs de fonds

#### REPUBLIQUE DE GUINEE : INITIATIVE POUR LA FERTILITE DES SOLS (IFS)

#### ANNEXE 3: DOMAINES DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Formules et plans de fumure minérale et organique standard par région agro-écologique, par type de sol et par cultures (fonio inclus).

1. Techniques de compostage facilement adoptables par zone agro-écologique.
2. Techniques agro-forestières adaptées pour la conservation des sols et l'amélioration de leur fertilité dans différents systèmes de culture.
3. Recherche et caractérisation de plantes de couverture (mucuna, niébé et autres légumineuses) à usages multiples (conservation des sols, amélioration de la fertilité, alimentation humaine et animale, etc.).

4. Rotations et associations de cultures céréalières et légumineuses adaptées au calendrier cultural dans différentes zones agro-écologiques.
5. Techniques de lutte contre les serpents et rongeurs dans le mucuna et les plantes de couverture en général.
6. Techniques de conservation, de valorisation (huiles, tourteaux) et de consommation des grains de légumineuses utilisées pour la conservation des sols.
7. Recherche sur le thitonia et autres espèces végétales utiles pour la solubilisation du phosphate naturel.
8. Techniques d'intégration agriculture-élevage par type d'exploitation et par zone agro-écologique avec intégration de plantes fourragères ou de plantes à buts multiples dans les systèmes de production.
9. Techniques optimales de fumure par parage des troupeaux dans les champs (charge, temps de parage, paillage, etc.).
10. Amélioration des jachères en vue d'écourter leur durée.
11. Itinéraires techniques pour le maraîchage avec utilisation de sources locales d'amendements organiques : guano, compost de déchets urbains.
12. Plan optimal d'amendements organiques et calco-magnésiens des sols dans les principales régions agro-écologiques et pour les grandes unités de sol.
13. Nutrition des plantes dans les milieux à toxicité ferreuse et techniques de culture appropriées.
14. Utilisation du calcaire broyé et des coquillages marins dans l'amélioration des sols de la zone littorale.
15. Techniques de lutte contre l'intrusion marine et la salinisation sur les parcelles de la zone littorale soumises à cette intrusion.
16. Gestion de l'enherbement des bas-fonds inondés afin d'améliorer la fertilité des sols.
17. Techniques de lutte contre l'ensablement des bas-fonds.
18. Gestion des sols de coteaux et techniques de lutte anti-érosive (vétiver, cordons de pierres, bandes enherbées, etc.) pour différents types de sols et de situations topographiques.



19. Techniques de zéro labour, de labour minimum ou de semi-direct par zone agro-écologique et par type de sols.
20. Techniques et outils de mélange et d'application d'engrais, phosphates naturels inclus (bulk blending, granulation du phosphate naturel, etc.).